

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	7
<i>2022-167 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.....</i>	<i>7</i>
<i>2022-168 Rapport d'activités de Nevers Agglomération 2021.....</i>	<i>7</i>
<i>2022-169 Application des 1 607 heures – Modification du règlement intérieur.....</i>	<i>10</i>
<i>2022-170 Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.....</i>	<i>16</i>
<i>2022-171 Mise à jour du tableau des emplois Ville de Nevers.....</i>	<i>18</i>
<i>2022-172 Recensement 2023.....</i>	<i>24</i>
<i>2022-173 Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Nevers.....</i>	<i>24</i>
<i>2022-174 Mise à disposition d'un agent entre la communauté d'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers sur le poste de directeur de l'événementiel et de la logistique.....</i>	<i>24</i>
<i>2022-175 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).....</i>	<i>24</i>
<i>2022-176 Prolongation des tarifs 2022 proposés aux usagers par la Ville de Nevers jusqu'au 30 avril 2023 et création d'une nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2023.....</i>	<i>24</i>
<i>2022-177 Fixation des règles de comptabilisation des amortissements des immobilisations en M57.....</i>	<i>24</i>
<i>2022-178 Approbation règlement budgétaire et financier (RBF).....</i>	<i>25</i>
<i>2022-179 Politique de partenariats : Mécénat et parrainage 2023 – Socle de contreparties en fonction du niveau d'engagement.....</i>	<i>25</i>
<i>2022-181 Apurement des retenues de garantie prescrites.....</i>	<i>25</i>
<i>2022-182 Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective (SYMO) – Adhésion de la commune de Saint-Eloi.....</i>	<i>25</i>
<i>2022-180 Tarifs 2023 – Délégations de service public.....</i>	<i>27</i>
<i>2022-183 Groupement de commandes entre les Villes de Nevers et de Saumur pour la confection de caisses, le transport, la manutention et l'accrochage d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition temporaire « Buvoins ! La faïence raconte le vin » - Adhésion au groupement de commandes...29</i>	<i>29</i>
ATTRACTIVITÉ.....	29
<i>2022-184 Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouvertures dominicales.....</i>	<i>29</i>
URBANISME.....	36
<i>2022-185 Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme – Aire de camping-cars, rue du plateau de la Bonne Dame.....</i>	<i>36</i>
37	
<i>2022-186 Signature de la convention multipartite d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de type Renouvellement Urbain 2023-2027 sur le centre-ville de Nevers.....</i>	<i>37</i>
SANTÉ ET ACTION SOCIALE.....	41
<i>2022-187 Convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés.....</i>	<i>41</i>

2022-188 Conclusion d'un bail emphytéotique pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'une crèche à horaires atypiques à proximité du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers	42
ENVIRONNEMENT.....	42
2022-189 Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de protection animale.....	42
SPORT ET BIEN ÊTRE.....	42
2022-190 Attribution d'une subvention exceptionnelle à La Maison Sport –Santé 58 RESEDIA.....	42
ENFANCE JEUNESSE.....	42
2022-191 Dispositif « École et Cinéma ». Attribution de la participation communale aux écoles. Année scolaire 2022-2023.....	42
2022-192 Convention avec le ministère de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » à l'école.....	43
RELATION CITOYENNE.....	44
2022-193 Mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts à Nevers. Agglomération pour une restauration universitaire provisoire.....	44
CULTURE.....	44
2022-194 Dénomination des rues et espaces publics de Nevers.....	44
2022-195 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Les Amis de Jacques Thuillier ».....	47
2022-196 Partenariat entre la Ville de Nevers, le lycée Raoul Follereau et la Compagnie des Ballons Rouges	47
2022-197 Partenariat entre la Ville de Nevers et la Ville de Saumur : exposition temporaire « Buvois ! La Faïence raconte le vin ».....	48
2022-198 Artothèque : convention de partenariat entre la Ville de Nevers et La Maison.....	49
2022-199 Partenariat entre la Ville de Nevers et l'école supérieure d'art d'Avignon.....	51
Motion proposée par le groupe NES sur les mesures en vue de faire face à l'inflation, à la crise énergétique et aux contraintes budgétaires.....	51

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bienvenue en cette dernière séance de l'année du Conseil municipal de Nevers.

Je vais déjà donner lecture des procurations.

Iris Gallois m'a donné procuration jusqu'à son arrivée.

Daniel Devoise, qui, malheureusement, a été touché par la Covid, a donné procuration à Amandine Boujlilat.

Myrienne Bertrand à Michel Suet.

Philippe Cordier à Isabelle Kozmin.

Walid Ghessab à Guillaume Largeron.

Chrystel Pitoun à Anne Wozniak.

En cas d'astreinte, Sophian Saouli à Claude Loron.

Yannick Chartier à Corinne Mangel.

Basile Khouri à Céline Morini.

Je voulais aussi annoncer la démission, même si elle a déjà été rendue publique, de Vincent Morel. Je voulais saluer la façon dont il le fait ; parce que ce n'est pas toujours le cas. Déjà, je voudrais le féliciter pour les nouvelles fonctions qu'il prend à Reims dans le secteur de la culture, même s'il continue d'habiter à Nevers avec sa famille. Conscient du fait qu'il ne pourra que peu se rendre disponible, il a pris la responsabilité de démissionner du Conseil municipal. Je voulais donc saluer cette prise de responsabilité ; tout le monde ne l'aurait pas fait. Je lui souhaite, au nom de l'équipe municipale majoritaire, un bon développement dans sa vie professionnelle et personnelle. Je voulais le remercier aussi du travail qu'il avait accompli avec le groupe Nevers Ecologique et Solidaire.

Son successeur, sur la liste, qui est Jimmy Derouault, sauf erreur de ma part, a été contacté, et il accepte de prendre la place, et on me dit qu'il est présent. Bienvenue à Jimmy Derouault, pour l'instant, un peu plus loin, parce qu'il faut que les formalités se fassent. Nous avons lancé la procédure auprès de M. le Préfet de la Nièvre, et c'est lui qui actera la démission de Vincent Morel, et cela permettra à Jimmy Derouault de rejoindre notre Conseil municipal. Cela ne saurait tarder, et il sera logiquement présent à sa place pour le prochain Conseil de rentrée.

Je ne peux pas proposer le nom de Jimmy Derouault pour être secrétaire de séance, mais son tour viendra ; je voulais le rassurer. Je vous propose, sauf s'il y avait un avis contraire, de nommer Corinne Mangel et Sandra Pardal secrétaires de séance.

Pas d'opposition ? Très bien.

Nous avons également à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2022.

Y a-t-il des remarques, ou des questions ?

François Diot.

M. Diot – Le problème vient peut-être de chez nous, mais nous ne nous rappelons pas l'avoir reçu. Nous avons vérifié cet après-midi. Peut-être que cela a été fait, mais j'attire l'attention sur le fait que c'est peut-être un problème informatique, parce que ce sont des dossiers qui pèsent 78 mégas.

Visiblement, les services font un scan de toutes les pages, ce qui n'est pas forcément utile ; on pourrait scanner uniquement la dernière page.

Je voudrais vérifier que tout le monde l'a bien reçu. C'est le cas ?

M. le Maire – On me dit qu'il est bien parti pour tout le monde. Personne de votre groupe ne l'a reçu ?

M. Diot – Aujourd'hui, sur demande, c'est ce qu'il apparaît, mais nous n'avons pas pu le vérifier. Si on peut repousser son adoption à la prochaine fois, c'est aussi bien.

M. le Maire – Emilie Chamoux, l'avez-vous reçu ?

Mme Chamoux – J'avais été contactée pour le signer alors que j'étais en vacances. Ensuite, j'ai oublié un peu de le faire, et le dossier était parti en mairie pour que vous le signiez. Quand je l'ai signé, c'était il y a 15 jours ou 3 semaines.

M. Diot – Si on peut le voter la prochaine fois, nous n'y verrions que des avantages.

M. le Maire – On me dit que l'envoi a été fait le 1^{er} décembre.

Mais je vais accéder à la demande de reporter l'adoption. Mais je voulais juste m'assurer du pourquoi et du comment, afin que cela ne se renouvelle pas à chaque fois s'il y a un problème. Emilie Chamoux a donné quelques explications. Le 1^{er} décembre, pour aujourd'hui, cela me semble raisonnable...

M. Diot – Oui, tout à fait. Mais nous ne l'avons pas reçu. Je pense que c'est un problème de taille de fichier, peut-être.

M. le Maire – Là, par contre, à l'heure où nous parlons, tout le monde l'a reçu ? La prochaine fois, nous n'avons donc pas besoin de le renvoyer ? On considère qu'il vous est transmis, et nous l'examinerons la prochaine fois ? Très bien. Donc c'est reporté.

Je voulais aussi rappeler que nous sommes toujours en direct sur *Facebook Live*.

Bienvenue à ceux qui nous suivent à distance.

Sur les décisions prises par le Maire, il ne m'a pas été remonté qu'il y avait des demandes. Est-ce bien le cas ? Pas de demandes particulières ?

Je vais proposer à chaque groupe de nous dire les délibérations qu'il souhaite voir développées, et sachant que, par défaut, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, nous voterons sans débat les autres délibérations, comme usuellement.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir à tous.

Pour la majorité, nous souhaitons soumettre au débat les délibérations n° 168, 169, 170, 171, 182, 184, 185, 187, 191, 192, 194, 196, 197, 198.

- M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes ?
François Diot ?
- M. Diot – Pour notre part, nous rajouterions simplement à cela les délibérations n° 180 et 186. Nous avons également une motion en fin de Conseil.
- M. le Maire – Très bien. Je vais mettre au vote les délibérations qui ne seront pas débattues.
- 2022-172 – Recensement 2023
C'est la mise en œuvre à nouveau du recensement de population. Nous essayons de recruter notamment des étudiants, pour leur compléter leur pouvoir d'achat. S'il y a encore des candidats, je crois que c'est encore possible.
Adopté à l'unanimité.
- 2022-173 – Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Nevers.
Adopté à l'unanimité.
- 2022-174 – Mise à disposition d'un agent entre la communauté d'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers sur le poste de directeur de l'événementiel et de la logistique.
J'en profite pour dire, puisque l'on parle de logistique, que nous proposerons la demi-finale sur la fan zone de l'esplanade Marcel Narquin de la Maison de la Culture demain soir à partir de 20 h 00, où tout le monde est le bienvenu pour ce match historique France Maroc.
Cela nous permet de mieux coordonner les actions événements et logistique entre la Ville de Nevers et l'Agglomération notamment.
Adopté à l'unanimité.
- 2022-175 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
Adopté à l'unanimité.
- 2022-176 – Prolongation des tarifs 2022 proposés aux usagers par la Ville de Nevers jusqu'au 30 avril 2023 et création d'une nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2023.
Évidemment, nous re-débattons de tout cela lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et du budget à venir, au printemps.
Adopté à l'unanimité.
- 2022-177– Fixation des règles de comptabilisation des amortissements des immobilisations en M57
Adopté à l'unanimité.
- 2022-178 – Approbation règlement budgétaire et financier (RBF)
Adopté à l'unanimité.
- 2022-179 – Politique de partenariat : Mécénat et parrainage 2023 – Socle de contreparties en fonction du niveau d'engagement
Adopté à l'unanimité.
- 2022-181 – Apurement des retenues de garantie prescrites
Adopté à l'unanimité.
- 2022-183 – Groupement de commandes entre les Villes de Nevers et de Saumur pour la confection de caisses, le transport, la manutention et l'accrochage d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition temporaire « Buvons ! La faïence raconte le vin » - Adhésion au groupement de commandes.
Il faudrait ajouter un petit astérisque après « Buvons » : « de façon modérée ».

Nous en reparlerons tout à l'heure dans la partie Culture.

Adopté à l'unanimité.

2022-188– Conclusion d'un bail emphytéotique pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'une crèche à horaires atypiques à proximité du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers.

Ce n'est pas la crèche de l'hôpital ; c'est une crèche à côté de l'hôpital, où des berceaux seront réservés notamment pour le personnel hospitalier, mais une crèche ouverte notamment aux autres personnes qui le souhaiteront. C'est un projet important de notre mandat, et c'est un projet attendu, notamment par les personnels de l'hôpital depuis très longtemps. Ce sera aussi un outil d'attractivité supplémentaire notamment pour le personnel soignant.

Adopté à l'unanimité.

2022-189 – Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de protection animale.

Adopté à l'unanimité.

2022-190 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à La Maison Sport Santé 58 RESEDIA.

Adopté à l'unanimité.

2022-193 – Mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts à Nevers Agglomération pour une restauration universitaire provisoire

Adopté à l'unanimité.

2022-195 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Les Amis de Jacques Thuillier »

C'est dans le cadre du legs qui a été fait à la Ville de Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-199 – Partenariat entre la Ville de Nevers et l'école supérieure d'art d'Avignon.

Je rappelle que la Ville de Nevers soutient la candidature à la Capitale de la Culture européenne 2026 de la Ville de Bourges, et nous le faisons notamment avec la Ville d'Avignon.

Adopté à l'unanimité.

Je précise que le prochain Conseil se tiendra en principe le 28 février 2023, où Jimmy Derouault normalement devrait être installé.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2022-167 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Il en est pris acte.

2022-168 Rapport d'activités de Nevers Agglomération 2021

M. le Maire –

Nous allons d'abord adopter le rapport d'activités de Nevers Agglomération.

J'imagine que vous l'avez reçu, avec le dossier.

Durant l'année 2021, Nevers Agglomération s'est de nouveau fortement mobilisée pour aider toutes les petites entreprises et l'économie de proximité, qui étaient confrontées aux

conséquences de la crise sanitaire, tout en maintenant son accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprise, mais aussi son soutien aux projets de développement.

Le soutien à l'économie locale s'est concrétisé au travers du fonds d'avances remboursables consolidation de la trésorerie des TPE, le FARCT, avec 13 dossiers validés pour un montant de 159 000 € d'avances remboursables, et aussi le fonds régional des territoires, FRT ; sachant qu'il y a eu un échange avec le vice-président de l'Économie à la Région hier, il y aura le FRT 2, mais qui n'est pas encore défini dans son règlement d'intervention. Ce premier FRT a fait l'objet de 81 subventions attribuées, pour un montant de 360 000 €.

Pour assurer la relance de l'économie locale, animer la reprise, et encourager le retour des clients vers les entreprises, notre Agglomération a aussi proposé 2 opérations phares qui lui sont propres : les tickets commerçants, avec 200 000 € en bons d'achat utilisés par 7 154 jeunes bénéficiaires, ce qui est quand même à souligner. Au départ, il y a eu les étudiants, et ensuite il y a eu l'ensemble des jeunes. Et puis le festival « Un Verre de Musique », avec 24 concerts répartis sur 9 communes de l'agglomération, ce qui a permis de réunir 4 000 spectateurs, et faire donc fonctionner un certain nombre de bars de l'agglomération.

Il y a eu aussi deux actions d'envergure qui ont facilité un retour à la « vraie vie », comme on a dit à l'époque – cela semble lointain, mais cela ne l'est pas tant que cela –, avec une campagne de communication phare du printemps 2021, avec le « Printemps des Terrasses », que nous renouvellerons d'ailleurs chaque année ; il faut positiver les choses. Et puis la réouverture de lieux conviviaux, avec des bars, des restaurants, des terrasses, des salles de spectacle.

Notre territoire a ainsi, je pense, retrouvé son dynamisme. Et aussi ses grands événements populaires et sportifs, et notamment en plus le passage du Tour de France ; en espérant qu'il s'arrête, dans les années qui viennent, à Nevers, comme nous le postulons ensemble avec le Conseil départemental et le Circuit de Nevers Magny-Cours. Notre territoire a aussi retrouvé sa plage estivale, avec ses concerts, ses animations, sa vie culturelle. Et puis, le Café Charbon –et je précise que nous ferons les vœux à la fois à la population le 26 janvier, et aux agents le 27 janvier –, qui est la salle emblématique des musiques actuelles, et qui fera l'objet d'une reconnaissance sans doute par le label SMAC, a rouvert ses portes, après une réhabilitation d'ampleur de ses bâtiments historiques, et la reprise des lieux par une nouvelle association, le Collectif Carbone Café.

Notre Agglomération a aussi franchi le cap des 3 000 étudiants, fruit du développement et de la multiplication des filières d'enseignement supérieur. On peut citer, pour exemples, 2 formations, en 2021, significatives, comme le BUT Informatique et le BTS Moteurs combustion interne ; je ne dis pas que les autres ne sont pas significatives. On peut citer aussi l'enseignement à distance, grâce aux nouvelles technologies, et un campus connecté qui est celui qui a le plus d'étudiants en France aujourd'hui. Je rappelle que nous accueillerons l'assemblée générale des campus connectés, certainement après un jumelage avec celui d'Autun, au printemps 2023.

Il est donc aujourd'hui possible de davantage étudier à Nevers, notamment dans les filières de première année, dans de très bonnes conditions, tout en bénéficiant d'un enseignement de qualité ; on le voit aux résultats des examens, à épreuves constantes. À l'heure où l'on en parle beaucoup, nous avons mobilisé aussi notre CCAS pour les étudiants, et s'il doit continuer de l'être il le sera, dans un souci de mettre en avant un coût de vie réduit. Vous avez vu que Nevers était la quatrième ville en termes de pouvoir d'achat. Je le vois très positivement, par les temps qui courent. Cela permet donc aussi à de jeunes étudiants, soit d'ici, soit d'ailleurs en fonction de l'algorithme de Parcoursup, de suivre des études avec un coût de la vie réduit par rapport aux grandes villes universitaires.

Nous avons aussi, dans un esprit d'aide, ouvert la salle des fêtes des Montôts, tout juste inaugurée avant la Covid, pour la transformer temporairement, je le redis bien, et je l'ai redit aux instances universitaires et également aux autres partenaires du monde de l'enseignement supérieur : il s'agit d'une ouverture temporaire de cette salle des fêtes des Montôts pour accueillir des étudiants du site Cobalt et de l'ESAAB ; et également parfois des lycéens du lycée Alain Colas, mais la restauration s'est améliorée. Nous avons aussi inauguré un point

relais CROUS en centre-ville ; j'ai envie de vous dire « enfin ». Nous avons besoin d'une forte présence CROUS, y compris, pourquoi pas, sur la partie logement désormais, puisqu'un certain nombre de résidences étudiantes, notamment privées, sont en train d'être construites.

Je précise que, sur la restauration universitaire, force est de constater que nous avons désormais un second site très marqué sur l'enseignement et le monde des affaires qui est le site Cobalt, où se trouve l'INKUB, avec aussi l'INKUB II que nous allons essayer d'inaugurer prochainement. Il y a donc besoin d'une nouvelle restauration universitaire sur ce site ; c'est une demande que j'ai formulée expressément au président de l'université et à la directrice régionale du CROUS, et nous devons être accompagnés pour créer, sur le site Cobalt, un nouveau restaurant universitaire, qui manque déjà depuis les étudiant(e)s de l'IFSI, d'ailleurs. C'est un projet d'importance, où il faudra des financements qui, évidemment, n'appartiennent pas directement à la Ville ou l'Agglomération, parce qu'un restaurant universitaire doit être porté par l'État principalement, en tout cas l'Université aussi. J'espère donc que nous pourrions l'envisager un jour.

Je voulais aussi rappeler que, côté innovation, notre Agglomération a poursuivi ses échanges notamment avec le Québec, et a préparé le prochain sommet international de l'innovation en villes médianes, en sélectionnant devant un jury d'experts des start-up souhaitant se développer outre-Atlantique. Les start-up lauréates ont aussi fait partie de la délégation qui s'est rendue au Québec, pour exposer leurs solutions innovantes lors de l'édition québécoise du SIVIIM 2022 ; c'est d'ailleurs le laboratoire du mouvement, de Nevers Agglomération, qui a été notamment retenu pour recevoir un prix.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par l'adoption du nouveau projet de territoire, pour la période 2021-2026 par l'ensemble des élus communautaires. C'est un guide dans l'action dans le temps, de grandes lignes que nous nous fixons, avec des phasages sur nos différents projets. J'en profite d'ailleurs pour vous informer que le centre des expositions a été vendu ce jour ; la vente a été signée ce jour, et il devient propriété de Nevers Agglomération. L'objectif aussi, dans le cadre de ce nouveau projet de territoire, est de s'appuyer sur un constat positif, puisque les actions qui ont été mises en œuvre ces dernières années ont amorcé une nouvelle dynamique, qui, je pense, est largement perçue, et aussi une attractivité renouvelée, mais il est nécessaire de poursuivre ces efforts pour relever le défi notamment de la transition écologique, de l'attractivité et de l'emploi, qui demeurent les principaux enjeux de territoire.

Ainsi, dans une logique de coopération intercommunale, et on le verra encore, je l'espère, samedi prochain, en Conseil communautaire, et de solidarité envers les communes, ce projet de territoire définit 4 grandes ambitions et 18 orientations stratégiques pour relever le défi de la transition écologique, numérique aussi, mais aussi pour conseiller des actions d'envergure, pour se faire connaître à l'extérieur, redevenir attractifs, tout en veillant à mettre en œuvre des actions de proximité pour tous les habitants.

Je vous informe que, sous l'égide notamment de Bertrand Couturier, notre Ville – et, en quelque sorte, notre Agglomération – a été la première Ville en France à avoir reçu le label « Numérique responsable », c'est-à-dire conjuguer l'innovation tout en montrant que l'on peut aussi être particulièrement respectueux de l'environnement. C'est donc une fierté pour nous. Comme d'avoir reçu la 4^{ème} fleur, autre distinction que nous avons reçu.

Voilà, en résumé, les axes que je voulais mettre en valeur sur le rapport d'activités de l'Agglomération pour 2021.

Si certains souhaitent faire des interventions, ils le peuvent tout à fait.

Merci, en tout cas.

Il en est pris acte.

2022-169 Application des 1 607 heures – Modification du règlement intérieur

- M. le Maire – Nous allons passer à la partie « débats ». Je vais passer la parole à Céline Morini, pour la délibération n° 169 concernant l'application des 1 607 heures, et la modification du règlement intérieur à laquelle nous sommes parvenus.
- Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
- L'adoption d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire au sein d'une collectivité territoriale, mais il est fortement recommandé pour informer tous les agents des règles applicables.
- Le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité.
- Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et à assurer un bon fonctionnement des services, ce règlement s'impose, bien sûr, à l'ensemble des agents de la collectivité quelles que soient leur situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel), leur affectation et la durée de leur recrutement (agents saisonniers, occasionnels ou vacataires) qui sont donc soumis au présent règlement intérieur). Les personnes extérieures à la collectivité intervenant dans les locaux doivent se conformer aux règles relatives à l'hygiène et la sécurité détaillées dans le présent règlement, quelle que soit la nature de leurs interventions dans la collectivité. L'autorité territoriale veille à l'application du règlement intérieur.
- Avec la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour aux 1 607 heures par an, la collectivité va être amenée à modifier son règlement intérieur. Nous devons modifier le règlement intérieur en abrogeant un certain nombre de chapitres et d'articles qui sont devenus obsolètes.
- Je vous propose de résumer quelles ont été nos lignes directrices, puis de vous résumer les points qui viendront modifier notre règlement intérieur.
- Pour ce qui est des lignes directrices qui ont guidé notre travail, en fonction des missions de services publics, plusieurs modèles d'organisation du temps de travail ont été définis. Tous ces modèles respectent scrupuleusement la réglementation sur le temps de travail en termes d'amplitude, de durée et de temps de pause.
- Les organisations du temps de travail ont été définies dans chaque unité de travail, et validées par la DRH. Elles doivent concilier, bien sûr, deux objectifs, et c'est ce qui nous a guidés tout au long de notre travail : la qualité de service public, et la recherche d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.
- Concernant, maintenant, les modifications impactant notre règlement intérieur, et pour répondre aux attentes formulées en Commission, je vous ai synthétisé les principes retenus dans l'application des 1 607 heures à la Ville de Nevers après négociations et avis favorable du Comité technique.
- Ainsi, sont applicables deux régimes. D'une part, pour 37 heures hebdomadaires, avec 25 jours de congés et 12 jours de RTT. D'autre part, 39 heures hebdomadaires, avec 25 jours de congés et 23 RTT.
- Une cohérence dans l'unité de travail doit, bien sûr, être recherchée, pour toujours assurer la qualité de service public. Pour autant, un agent peut opter pour 37 heures ou pour 39 heures, pour prendre en compte un équilibre, toujours, vie professionnelle/vie personnelle.
- Par ailleurs, des mesures d'accompagnement ont été recherchées, en collaboration avec les organisations syndicales de la Ville de Nevers. Il s'agit de l'élargissement des modalités de prise de RTT, qui pourront être posées de manière groupée, et accolées à la prise de congés, et également de l'intégration du temps d'habillage/déshabillage dans le temps de travail effectif.

Il y aura également compensation de la perte des jours de congés dits « de médaille » (1, 2 ou 3 jours selon la médaille en question), par la monétisation de 1,2 ou 3 jours sous forme de prime.

Nous avons également acté la possibilité d'être absent en prévenant l'administration au dernier moment sans nécessiter de certificat médical deux fois une journée, ou quatre fois une demi-journée par an.

De plus, nous avons prévu l'institutionnalisation du télétravail pour les agents dont les missions le permettent, sur la base de deux jours par semaine, sur demande de l'agent, et après acceptation par l'administration, bien sûr.

Enfin, concernant la journée de solidarité, et nous y reviendrons dans la prochaine délibération, il y a la fixation d'un RTT le lundi de Pentecôte, ou la possibilité de mobiliser des heures à récupérer sur demande de l'agent.

Comme je viens de vous le dire, nous reviendrons sur cette journée de solidarité dans la prochaine délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

François Diot, puis Emilie Chamoux.

M. Diot –

Monsieur le Maire, au mois de juin dernier, vous nous aviez fait voter déjà, sur le sujet, les grands principes de la mise en œuvre des 1 607 heures, et vous nous aviez dit que cela devrait se traduire avant la fin de l'année par une refonte du règlement intérieur, avec, de manière beaucoup plus fine, le détail de la mise en œuvre concrète dans les services. C'est donc l'objet de la délibération que Mme la Première adjointe vient de nous présenter.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des arguments que nous avons avancés en juin dernier pour exprimer notre opposition de principe à la mise en œuvre de cette loi des 1 607 heures.

Une loi construite avec un objectif clair et affirmé, celui de supprimer 70 000 postes de fonctionnaires dans la fonction publique territoriale.

Une loi qui sous-entend clairement que les fonctionnaires ne travaillent pas assez.

Une loi qui va à l'inverse de tous les rapports officiels, qui prouvent qu'en moyenne un fonctionnaire travaille 1 637 heures par an, soit 30 heures de plus que ces fameuses 1 607 heures.

Une loi qui supprime des régimes dérogatoires, comme on dit, qui n'ont pas été « offerts » aux agents, mais qui sont le résultat de décennies de conquêtes sociales, et qui ont été obtenus en contrepartie d'efforts fournis par les agents, notamment en termes de modérations salariales.

Une loi qui remercie d'une bien drôle de manière les agents dont nous avons toutes et tous encensé le travail pendant le confinement, à commencer par le Président de la République lui-même, dont chacun se souvient du discours, très juste et très émouvant, qu'il avait formulé en direction de ces agents qui tiennent le pays à bout de bras, et « *que nos économies rémunèrent si peu* » ; je crois que c'est ce qu'il avait dit.

Une loi qui est une loi de régression sociale, puisque, jusqu'à preuve du contraire, le progrès social, c'est la diminution du temps de travail, et pas l'augmentation du temps de travail.

Enfin, une loi qui attaque frontalement le principe de libre administration des collectivités locales, puisque, jusqu'à preuve du contraire, encore, c'est aux élus locaux de déterminer les conditions de travail de leurs agents ; pas au gouvernement.

Bref, autant de raisons qui devraient nous conduire à nous opposer à une telle régression. Mais, c'est un débat que nous connaissons entre nous, Monsieur le Maire. Vous dites que c'est la loi, et qu'il faut donc l'appliquer. En plus, elle vient d'un gouvernement que vous soutenez. Nous, nous disons que nous devrions résister à une loi qui nous impose des régressions sociales de ce type. Et, en plus, elle vient d'un gouvernement que nous combattons.

Ne refaisons donc pas ce débat-là ; concentrons-nous sur la délibération de ce soir. Celle qui nous a été transmise est parfaitement incompréhensible. Nous l'avons affirmé en Commission. Or, le rôle d'une délibération, c'est d'être quand même un peu explicite. Je conçois qu'une modification de règlement intérieur, c'est de dire que tel article est abrogé, remplacé par tel autre. Mais une délibération doit aussi expliquer quand même la seule question qui nous intéresse, c'est-à-dire ce qui change par rapport à la situation antérieure, ce que les agents vont perdre, en jours de congés, en termes d'horaires de travail, en termes de conditions de travail.

Comme nous l'avons dit au mois de juin, nous nous attendions à un tableau « avant/après », tout simplement.

Suite à nos remarques en Commission, une note explicative nous a été fournie. Merci à Madame la Première adjointe et aux services. C'est effectivement une note qui a été lue en partie tout à l'heure, qui est, effectivement beaucoup plus explicite, et donc merci aux services et merci à vous.

Si l'on résume, les agents perdent 8 jours de congés annuels, plus 4 jours de congés locaux, plus les « jours de médaille » (1,2 ou 3), plus le « mois de bon soldat » ; cela fait quand même à peu près 15 jours plus un mois dans la carrière. Ils ont donc le choix entre 37 heures ou 39 heures par semaine, avec, selon les cas, 12 jours de RTT pour ceux qui optent pour les 37 heures, et 23 jours de RTT pour ceux qui optent pour les 39 heures. Voilà, en résumé, si l'on comprend bien, ce qui devrait globalement ressortir de la délibération, et je pense que l'on aurait pu le présenter de cette manière-là ; cela aurait été beaucoup plus explicite.

Vous nous dites dans la délibération que le Comité technique a donné un avis favorable. Dans la note qui nous a été transmise, il est même indiqué noir sur blanc un avis favorable à l'unanimité du Comité technique. Dans la presse locale de ce matin, Monsieur le Maire, vous annoncez, je cite « *un avis majoritaire de tous les syndicats* ». C'est tout simplement faux. Il faut donc rectifier les choses publiquement en Conseil municipal. Deux syndicats sur trois au Comité technique ont voté contre ces modalités d'application des 1 607 heures. Deux syndicats sur trois : on est loin d'un avis majoritaire de tous les syndicats. Donc, pourquoi transmettre à la presse locale de telles contre-vérités ? Seul le syndicat majoritaire a voté pour, avec, donc, à la fin, trois voix pour, et il y a eu trois voix contre. On est donc loin d'un avis favorable à l'unanimité. Pourquoi transmettre aux élus du Conseil municipal de telles contre-vérités ? Je pose la question.

J'ajoute que nous avons aussi vu les résultats des élections professionnelles à la Ville, qui ont eu lieu la semaine dernière, avec, apparemment, un changement de syndicat majoritaire. Si l'on re-votait aujourd'hui, le vote serait donc largement négatif, puisque les deux syndicats minoritaires deviennent majoritaires... Je n'ai pas regardé dans le détail... Mais voilà.

Bref, il faut quand même que cela soit dit. Par honnêteté. Et par souci de vérité. Ce n'est pas une option, la vérité. C'est la base du débat. On part de la vérité, et ensuite on débat, on est d'accord, on n'est pas d'accord, on a une lecture de la vérité différente les uns des autres, peut-être, mais au moins on se met d'accord sur les faits. Donc, tout ne va pas comme sur des roulettes, d'après ce que j'ai compris. D'autant plus que, et je terminerais par là, nous avons quand même quelques antennes, et quelques retours du ressenti des agents dans les services.

Visiblement, la nouvelle organisation avec l'annualisation du temps de travail pose problème aux agents des écoles, notamment aux ATSEM, et aux agents de la restauration scolaire. Visiblement, la nouvelle organisation pose aussi problème aux agents des espaces verts, avec la question du vendredi après-midi, si j'ai bien compris.

Or, ce sont quand même des Directions qui comptent du monde. Les agents des écoles et les agents des espaces verts, cela fait de l'effectif. Et qui comptent en plus des agents dont les conditions de travail et de rémunération sont particulièrement difficiles. Je pense qu'il faut porter une attention toute particulière à ces agents-là, qui ne doivent pas se sentir lésés par cette application des 1 607 heures.

Par ailleurs, il y aura désormais, si on l'a bien compris, des plages horaires obligatoires. Si on comprend bien, personne ne pourra plus arriver au travail après 8 h 30 le matin. Et plus personne ne pourra quitter le travail avant 17 h 00 le soir. Ce qui remet quand même en cause des équilibres familiaux fragiles. Je pense notamment aux enfants que l'on emmène à l'école ; on amène les enfants à l'école à 8 h 30, et on arrive au travail à 8 h 45. Visiblement ce ne sera plus possible. On a donc un système qui perd énormément en souplesse, et je vous fiche mon billet que l'on sera obligé d'y revenir d'ici quelques semaines ou quelques mois, et on aura forcément des avenants à ce règlement intérieur.

Je regrette une nouvelle fois que l'opposition municipale ne soit plus autorisée à siéger au Comité technique et aux instances représentatives du personnel, ce qui est une première dans la ville de Nevers depuis ce mandat. De ce fait, nous en sommes réduits à poser des questions, à vous demander des précisions. Mais, en tout cas, si l'on ajoute à tout cela la perte du « mois de bon soldat », tout cela, c'est des régressions importantes qui confirment, tant sur le fond que sur la forme, notre opposition du mois de juin à cette délibération.

M. le Maire –

Merci.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je ne vais pas redire tout ce qu'a énoncé M. Diot, mais je le rejoins sur de nombreux points.

On nous parle souvent ici d'innovation ; je trouve que la première des innovations, ce serait d'avancer en termes de progrès sociaux. Or, là, il me semble que c'est une loi très régressive, qui attaque fondamentalement la liberté des professionnels qui, comme l'a dit M. Diot, se sont montrés très dévoués, et qui continuent de le faire.

Je voterai contre cette délibération, qui, par ailleurs, ne nous a pas été présentée comme présentant le problème signalé de l'honnêteté de la décision ; ce n'était pas le cas, beaucoup de personnels ont été contre, par le biais de leurs syndicats.

Je vous remercie.

M. le Maire –

D'accord. Quelques éléments de ma part. Et puis, si Céline Morini souhaite me compléter...

Je le redis, et, à chaque fois que vous le direz, nous aurons le même débat ; vous êtes des républicains, moi aussi ; il y a des lois. On m'a expliqué, en tant que juriste, que seules les lois scélérates pouvaient éventuellement faire l'objet de contestations et de contournements. On n'est pas dans une loi scélérate. Vous l'appréciez, vous ne l'appréciez pas. Nous sommes là pour appliquer la loi, et vous savez très bien que, de toute façon, si nos délibérations s'avéraient être illégales, elles seraient rejetées ; ce qui n'aurait évidemment pas de sens.

Ensuite, de mon côté, je ne partage pas votre point de vue. Ce qu'a dit Emmanuel Macron sur le travail des fonctionnaires pendant la Covid – comme sur beaucoup de travailleurs d'entreprises privées –, je le rappelle aussi, ne perd pas du tout son sens par rapport à cette loi des 1 607 heures, qui, pour moi, est une façon de rétablir une forme d'équilibre entre les temps de travail des uns et des autres. Je n'ai donc vraiment pas la même vision que vous sur ce qui est proposé.

Cela a permis aussi d'harmoniser un peu les choses avec d'autres collectivités, et notamment l'Agglomération, qui travaille aussi là-dessus.

Cela a permis également de revenir sur un certain nombre de statuts dérogatoires, qui ne sont pas des droits acquis, mais qui rendent très complexes aujourd'hui la maîtrise du fonctionnement municipal, et qui créent, d'ailleurs, des différences et parfois des injustices entre les agents eux-mêmes. Donc, vous qui voulez les défendre... Mais pas plus que nous ; autant que nous. Et nous ne sommes pas leurs avocats, nous sommes des élus. Et nous, équipe municipale majoritaire, en charge du fonctionnement d'une municipalité et du bien-être des agents, tout en veillant aussi à ce qu'ils accomplissent leur travail. Cette loi me semble au contraire constituer une avancée.

Il n'y a donc aucun mépris de la part de la municipalité à revoir ces temps de travail.

J'ai envie de vous dire qu'il y a peut-être eu une erreur. Je ne suis pas la plume *du Journal du Centre*. Quand on m'a demandé un certain nombre de commentaires sur l'ordre du jour de ce Conseil municipal, j'ai tout à fait dit qu'il y avait eu un avis majoritaire, puisqu'avec trois voix pour et trois voix contre, cela vaut avis favorable ; cela n'aurait pas de sens que je dise qu'il y avait eu un avis majoritaire de tous les syndicats ; ce n'est plus un avis majoritaire. J'ai donc bien précisé que c'était un avis majoritaire des syndicats. Après, ce n'est pas moi qui écris. Donc il y a eu une volonté de ne tromper personne ; je dis des choses très clairement. Je pense que c'est mon habitude depuis fort longtemps. Et les assumer.

Après, j'ai envie de vous dire, François Diot, avec humour, comme me l'a soufflé Céline Morini, si vous dites que tous les agents travaillent 1 632 heures, c'est un gros progrès, puisque nous actons qu'ils vont travailler moins. Comme vous souteniez tout à l'heure que c'était signe de progrès social, vous voyez, ils vont travailler 1 607 heures. Donc finalement, nous allons dans votre sens.

Céline Morini peut-elle compléter certains points de détail, ou pas forcément ?

Mme Morini –

Oui, je le veux bien. Je voulais aussi revenir sur les points qui nous rapprochent sur lesquels je vous rejoins, et puis les points dont vous avez parlé et pour lesquels je m'inscris parfois en faux.

Là où je vous rejoins, c'est que ce n'était pas un dossier facile. Nous ne nous sommes pas précipités pour l'ouvrir, parce que c'était, c'est, un dossier sensible. Effectivement, nous avons pris le temps, comme vous avez pu le constater.

Cela dit, nous avons fait cela dans un principe d'écoute et de dialogue social que même les organisations syndicales ont souligné.

Je voulais revenir aussi sur les jours de médaille, dont vous parlez comme d'une suppression sèche. Comme je le disais, ce n'est pas le cas. Nous précisons bien qu'il y aura une monétisation de 1, 2 ou 3 jours, selon la médaille, et je crois que, finalement c'est une mesure qui a été saluée par les agents de la collectivité, dans le sens où certains ont déjà des stocks de congés, qui, s'ils sont mérités, n'en sont pas toujours faciles à poser, et finalement, par les temps qui courent, avoir une monétisation de ceux-ci, cela peut être pour eux un avantage.

Pour conclure sur l'unanimité des votes, il ne faut pas confondre deux choses. D'un côté, nous avons passé en Comité technique le principe d'application des 1 607 heures, où, là, il y a eu un vote unanime des organisations syndicales ; et, ensuite, en Comité technique, nous avons parlé des modalités d'application des 1 607 heures, où, là, effectivement, il y a eu trois votes pour et trois votes contre de la part des organisations syndicales.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Oui, et puis je voudrais ajouter que ces 1 607 heures sont mises en place depuis très longtemps par un certain nombre de collectivités. Normalement, cela aurait dû être fait au 1^{er} janvier de cette année. Mais il y avait un temps complémentaire qui avait été accordé, pour que l'on ait

une phase de dialogue accru, ce qui a été mené. Je voulais donc remercier tous ceux qui ont consacré du temps à ce sujet, qui n'était pas simple.

Je voudrais dire aussi qu'il y a vraiment eu une phase de dialogue et de concertation. Il y a eu deux directions où il a effectivement peut-être manqué ces échanges, et nous avons reporté une réunion préparatoire pour que ces temps d'échanges puissent avoir lieu entre le directeur, la direction et les chefs de service et les agents, pour essayer que le choix se fasse en toute connaissance de cause sur ce qui était proposé.

Je pense qu'au contraire il y a eu de nombreuses discussions avec les représentants du personnel, y compris des réunions dédiées, et nous avons tenu compte d'un certain nombre de remarques, et nous avons ajusté notre projet initial. Je voulais saluer le dialogue dans lequel cela s'est fait. Même si les modalités n'ont pas reçu l'unanimité, elles ont reçu quand même un avis favorable, et on parle d'un instant T de la représentation du personnel, et pas des élections postérieures.

Voilà, je pense que nous avons dit l'essentiel. Je vous propose que nous passions au vote.

François Diot, en réponse ?

M. Diot –

Enfin, quand même, il y a tout un tas de questions que j'ai évoquées et qui sont sans réponses. Mais c'est sans doute que vous ne les avez pas.

Or, je pense qu'il y a des choses qui ne sont pas clarifiées : ces histoires de plages fixes, ces histoires de vendredi après-midi, etc., qui, vous le dites vous-même, vont revenir dans les services. On vote donc un règlement intérieur qui est censé figer les choses. Car un règlement intérieur, quand il est voté, il est voté. Or, visiblement, il restera évolutif. Je le souhaite, qu'il reste évolutif ; mais on risque d'avoir des avenants successifs si les choses ne sont pas calées correctement dans les services.

J'ai l'impression que tout cela s'est fait... Effectivement, vous dites « on a pris notre temps », mais ce n'est pas parce que l'on vote cela au mois de décembre pour une application en janvier que l'on a pris notre temps. Cela peut vouloir dire aussi que l'on a décidé les choses dans la précipitation et au dernier moment.

Peut-être que cela s'est fait un peu trop vite, un peu trop tard, et puis dans la précipitation. Parce que, quand même, deux syndicats sur trois qui s'y opposent, dont les syndicats qui ont gagné ces élections la semaine dernière, cela devrait quand même vous interpeller.

Mme Morini –

Les horaires qui ont été définis pour les services... Quand vous dites que l'information va descendre dans les services, ce n'est pas comme cela que cela s'est passé. En fait, ce n'est pas une information descendante. Cela a été construit, justement, avec les services. Nous avons collecté les informations à partir du travail qui a été mené par la ligne managériale avec les services, avec les agents. Cela a été construit, et, effectivement, cela va redescendre. Mais ce n'est pas une ligne descendante ; ce n'est pas comme cela que les choses se sont construites. C'est vraiment en collaboration avec les services. Cela ne va pas être une surprise pour les agents dans les services.

M. le Maire –

Mais, je ré-insiste, il n'y avait aucune précipitation, puisque, théoriquement, cela devait être mis en application le 1^{er} janvier 2022. Vous vous méprenez dans ce que je dis. Effectivement, nous avons pris quasiment un an de plus pour avoir ce temps le plus fin possible de travail, et pour tenir compte des remontées des uns et des autres.

Encore une fois, s'il y a des cas particuliers, nous les verrons. Les règlements intérieurs, c'est fait pour vivre, c'est fait pour s'adapter, et c'est fait pour tenir compte aussi des retours d'expérience et des dispositions que nous mettons en place, et c'est un dispositif, au contraire, davantage égalitaire, y compris, d'ailleurs, vis-à-vis du secteur privé.

Je vous propose de voter.

Y a-t-il des votes contre ? 5 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté, pas à l'unanimité, Monsieur Diot, mais à la majorité ; à une large majorité.

Oppositions : 5

Abstention : 0

Adopté à la majorité

2022-170 Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité

M. le Maire – Céline Morini va reprendre la parole, puisque nous avons travaillé dans la foulée sur la journée de solidarité.

Mme Morini – Comme vous le savez, en 2004, le législateur a instauré une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les modalités d'accomplissement de cette journée qui a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées ne sont plus fixées par la loi, mais par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics.

Cette journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré, d'une durée de sept heures pour les personnels nommés sur des emplois à temps complet ; et ramenée *au prorata* du temps de travail pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Après concertation avec les représentants du personnel et avis du Comité technique, nous vous proposons d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023, et sera renouvelée tous les ans.

Une journée de réduction du temps de travail, tel que prévu par les règles en vigueur (pour les agents à temps complet, temps non complet et temps partiel) sera systématique posée le lundi de Pentecôte (choisi comme jour férié).

Pour les cas particuliers :

- Pour les agents ayant l'obligation de travailler ce jour pour nécessité de service, la réalisation de la journée de solidarité se fera par la suppression d'une journée de RTT déduite du solde en fin d'année.

- Pour les agents annualisés, les heures seront comprises dans leur temps de travail effectif *via* un calendrier.

- Pour les agents recrutés en cours d'année et n'ayant pas assuré la journée de solidarité dans leur précédente activité, la réalisation de la journée de solidarité se fera par la suppression d'une journée de RTT en fin d'année.

Dans tous les cas, sur demande de l'agent, il est possible de substituer à l'utilisation d'un jour de RTT l'utilisation d'heures supplémentaires à récupérer dès lors qu'elles sont générées avant le lundi de Pentecôte.

Ces dispositions seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

François Diot ?

M. Diot – Finalement, vous proposez à Nevers des modalités relativement simples pour l'application de cette fameuse « journée de solidarité ». C'est-à-dire que, si je comprends bien, par principe, personne ne travaille le lundi de Pentecôte ; tout le monde pose une journée de RTT pour cette journée-là, sauf exception (nécessité de service ou autre). Effectivement, cela a le mérite de la simplicité, quand on se rappelle les vagues-hésitations au plan national, depuis 2004. Cela a changé x fois. Au moins on a ici des modalités qui semblent assez lisibles. Et *a priori*, cette fois-ci, le Comité technique a dû voter à l'unanimité ?

M. le Maire – Oui.

M. Diot – L'unanimité, c'est tous. D'accord. Dont acte.

En revanche, moi, je ne me ferai jamais au vocabulaire utilisé : « Journée de solidarité », parce que les personnes âgées ou handicapées ont des droits. Elles ne demandent pas l'aumône. Elles ne font pas appel à la charité publique. Elles ont besoin de vraies politiques publiques, avec des moyens financiers, pour répondre à leurs besoins, et pour exercer leurs droits.

Cette journée a effectivement été instaurée en 2004, après la canicule de 2003, sous la forme d'une journée de travail gratuit, finalement, non rémunéré, pour financer la dépendance, le soutien aux personnes âgées et handicapées au travers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. De fait, cette journée de travail gratuit permet de dégager, je crois, près de 2,5 Md€. C'est très inférieur aux besoins, mais c'est toujours cela.

Vous savez que je suis, avec mes collègues du groupe Nevers Ecologique et Solidaire, très attaché à la solidarité. Mais, cela, c'est la solidarité des travailleurs. Puisqu'on parle de solidarité, j'aimerais que l'on fasse aussi appel à la solidarité des grandes fortunes, exonérées d'ISF, et cela, c'est un tout petit peu plus que 2,5 Md€.

J'aimerais aussi que l'on fasse appel à la solidarité des exilés fiscaux, qui nous privent chaque année de 80 Md€, qui s'évadent dans les paradis fiscaux, chaque année. 80 Md€, si vous faites le calcul, ce n'est pas l'équivalent d'une journée de solidarité, mais cela fait un mois de solidarité !

Ceci dit, nous voterons pour. Ce sont des modalités. C'est une loi – je ne la qualifierais pas de scélérate – injuste. Mais comme vous dites, nous sommes des républicains. Mais nous sommes aussi des démocrates. Et quand on n'est pas d'accord avec une loi, il faut le dire, et il faut la combattre ; c'est comme cela qu'on la fait changer. Sinon, si on dit qu'on est d'accord, il ne se passe rien.

M. le Maire – Là-dessus, il n'y a pas de souci. C'est juste voter une délibération qui serait jugée illégale dans les jours qui suivent. Je n'en vois pas l'intérêt. Cela, vous l'avez parfois proposé.

Bien. Puisque vous suivrez l'avis unanime du Comité technique, je vais quand même soumettre au vote pour le vérifier.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour l'application de cette journée de solidarité, qui, effectivement, sera beaucoup plus simple.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-171 Mise à jour du tableau des emplois Ville de Nevers

M. le Maire – Nous passons, avec Céline Morini, à la mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers, notamment liés à la police intercommunale, qui arrive au 1^{er} janvier.

Mme Morini – C'est cela. Dans la continuité logique de mutualisation des moyens matériels et humains entre les différentes communes de l'agglomération, il a été envisagé la création d'une police intercommunale comme moyen efficace de contribuer à la tranquillité publique et à la sécurité.

La Communauté d'Agglomération de Nevers a validé le projet de création d'une police intercommunale, et le recrutement notamment de plusieurs agents de police municipale par Nevers Agglomération.

Par ailleurs, par délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2022, le tableau des emplois a été acté.

Il convient donc d'actualiser le tableau des effectifs.

Il s'agit concrètement de la suppression à compter du 1^{er} janvier 2023 des emplois occupés ou vacants ci-après indiqués :

- 3 postes de chefs de services de police municipale, de catégorie B à temps complet.
- 13 postes d'agents de police municipale de catégorie C à temps complet.
- 4 postes d'adjoints techniques territoriaux de catégorie C à temps complet assurant les fonctions d'agents de surveillance de la voie publique.
- 1 poste de rédacteur, de catégorie B, à temps complet.
- 1 poste d'adjoint administratif territorial, de catégorie C à temps complet.

Nous vous proposons ainsi d'approuver la modification du tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023, et d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Je vous remercie.

M. le Maire – Y a-t-il des prises de parole ?

François Diot.

M. Diot – Oui, c'est encore moi, excusez-moi ; après, je me tais.

C'est une délibération qui est en lien direct avec la création de la police intercommunale. Nous supprimons, ici, 22 postes dans l'effectif de la Ville de Nevers. Attention, ce sont des postes théoriques, parce que tous ne sont pas pourvus, mais, en tout cas, tous ceux qui exercent effectivement sur le terrain, à la Ville de Nevers, devraient être transférés à l'Agglomération, dans les effectifs de la police intercommunale ; et, *a priori*, on a actuellement 14 effectifs de terrain et 2 effectifs administratifs. Le reste, je crois que c'est des postes non pourvus. Mais cela fait quand même 16 personnes.

Ce qui est marrant, c'est que c'est la première fois que nous avons une délibération en bonne et due forme, au Conseil municipal de Nevers qui nous parle de la question.

Vous avez refusé, Monsieur le Maire, de soumettre au Conseil municipal la décision de créer cette police d'agglomération, et jamais le Conseil municipal n'a été autorisé à donner son avis sur le principe même de la création de cette police intercommunale. Nous en avons déjà parlé moult fois.

C'est donc aujourd'hui la première fois que nous sommes officiellement saisis par délibération de la question. Nous sommes saisis des conséquences ; c'est-à-dire de la queue de comète du problème, c'est-à-dire la suppression des postes de la police municipale dans les effectifs de la Ville de Nevers.

Avouez que ce n'est pas normal. Nous avons déjà eu l'occasion de le dénoncer à de maintes reprises. La méthode est déjà, pour nous, une raison suffisante de s'opposer à cette délibération.

Ensuite, sur le fond, nous n'allons pas refaire tout le débat que nous avons eu au Conseil d'Agglomération. Quelques-uns ici, parce que tous les élus de Nevers ne sont pas membres du Conseil d'Agglomération. Il y en a qui découvrent peut-être, sauf à avoir lu la presse, que l'on crée une police intercommunale. Mais il y a là-dedans tout un tas d'inconnues, d'interrogations, de zones d'ombre qui mériteraient d'être éclaircies, d'inquiétudes qui mériteraient d'être levées, avant de s'engager dans la liquidation, finalement, de la police municipale.

On aimerait, par exemple, connaître l'avis des premiers concernés : nos agents de police municipale, qui vont être transférés à l'Agglomération, et qui seront donc amenés à intervenir sur l'ensemble des autres communes de l'Agglomération qui en feront la demande. Je crois qu'il y a 6 ou 7 communes de l'Agglomération qui ont dit qu'elles étaient intéressées.

Quel est l'avis de nos agents ? J'ai posé la question en Commission d'Agglomération la semaine dernière ; on m'a répondu qu'ils pouvaient postuler, s'ils le souhaitent, à la police d'agglomération. Sinon, s'ils ne postulent pas, ils se retrouvent sans travail et en surnombre. Je voudrais quand même vérifier, et que ce soit dit : tous nos agents vont-ils, effectivement, se retrouver dans cette police intercommunale ? J'espère que *oui*, et que cela ne pose pas de problèmes majeurs. Mais, apparemment, sur ce sujet-là aussi, il y a un déficit majeur de dialogue social, à mon sens. Il y a tout un tas de questions qui restent en suspens (sur le treizième mois, sur l'avancement des personnels, ou autres). J'ai eu vent aujourd'hui qu'une réunion serait prévue, pour la première fois, *a priori*, avec les syndicats sur la question demain matin, alors que nous votons ce soir. Tout cela ne semble pas du tout stabilisé.

On aimerait aussi connaître les conditions d'organisation et de financement de cette police intercommunale. Autant de sujets qui sont renvoyés à une délibération ultérieure. C'est en tout cas comme cela que cela a été rédigé à l'Agglomération ; les modalités de financement et d'organisation sont renvoyées à une délibération ultérieure. Ultérieure, quand ? Ultérieure, quoi ? Pour l'instant, on ne sait pas.

Sauf que la police intercommunale sera effective dans 15 jours ; le 1^{er} janvier.

On aimerait aussi savoir si les 4 policiers municipaux supplémentaires que la Ville de Nevers s'est engagée à recruter dans le fameux contrat de sécurité intégrée avec l'État – nous avons

voûté cela il y a un an au Conseil du mois de décembre l'an dernier – seront, finalement, recrutés par l'Agglomération. On imagine que oui, puisque nous ne recruterons plus, nous, de policiers municipaux. Et est-ce qu'ils seront recrutés par l'Agglomération ? C'est aussi une question. Où sur le budget de la Ville ? Et puis idem pour le maître-chien. Je crois qu'il y a un maître-chien et son chien, qui feront aussi partie du contrat de sécurité intégrée. C'est une question.

On aimerait savoir comment cela va marcher, avec l'armement de nos policiers municipaux, puisque l'on sait que d'autres maires de l'Agglomération refusent que des policiers munis d'armes létales interviennent sur leur territoire.

On aimerait savoir si cette police intercommunale ne constitue pas une nouvelle fuite en avant dans la substitution des moyens des collectivités aux moyens de l'État en matière de police et de sécurité, après les lois successives, Engagement et Sécurité, Loi de sécurité globale, qui visent à transmettre aux communes, et ensuite des communes aux intercommunalités, des compétences qui sont clairement des compétences de l'État ; la sécurité publique.

Autant de questions qui sont aujourd'hui sans réponses, Monsieur le Maire, et qui confirment notre opposition, une fois de plus, à cette délibération.

M. le Maire –

Merci.

Je vais vous répondre, sur ce qui est, à mon sens, un progrès pour la sécurité de nos concitoyens, parce que c'est peut-être ça qui les intéresse le plus, l'intérêt général.

D'abord, vous avez évoqué le terme de « liquider » la police municipale ; c'est un terme que je trouve inapproprié. Il s'agit d'une évolution positive. Il s'agit, comme nous le faisons depuis 8 années, de donner à nos agents de police municipale, qui sont d'ailleurs souvent d'anciens policiers nationaux ou d'anciens gendarmes, une véritable fonction de police de proximité – qui, malheureusement, a été supprimée –, en complément des forces de police régaliennes. Je préfère donc plutôt employer le terme d'« évolution ». Pour en avoir discuté, et en discuter avec les agents très régulièrement, je pense qu'il y a une envie, et il n'y a sûrement pas une opposition, en tout cas, à cette police, qui va leur permettre de disposer d'un périmètre d'intervention plus large, plus grand ; qui aujourd'hui est très artificiel, de devoir s'arrêter à un panneau (sauf dérogation pour le rugby pour intervenir sur Challuy et Sermoise les soirs de matchs). En plus, nous avons anticipé, sans forcément savoir qu'elle se mettrait en place, mais avec des moyens, notamment des motos 900 cm³, des véhicules neufs, etc. ... Je pense que, quand vous interrogez les policiers, vous qui êtes si proche de nos agents (et je pense l'être aussi, et mon équipe et mes élus aussi), ils sont plutôt ravis de l'évolution de la police depuis 8 années, qui est enfin prise en compte et sortie de son placard.

Je vous dis les choses très franchement, c'est aussi une façon pour nous de faciliter les futurs recrutements, parce qu'aujourd'hui une police intercommunale est quelque chose qui va intéresser peut-être encore davantage de compétences que celles que nous avons ; et je ne dis pas que nous avons des gens qui ne le sont pas, je dis simplement qu'on sait que c'est difficile, dans nos villes (mais un peu partout en France d'ailleurs, pour en discuter avec d'autres collègues), de recruter, quel que soit le domaine, d'ailleurs.

Donc, pour moi, ce n'est pas une « liquidation », c'est une évolution de la police municipale, qui devient une police intercommunale. Il n'en reste pas moins qu'une bonne partie de son activité restera sur Nevers. J'ai envie de vous dire « tout change au 1^{er} janvier, et rien ne change ».

Rien ne change, parce qu'il faudra le temps d'expérimenter, de mettre en place des choses. Vous contestez à chaque fois, quand je parle de dialogue social, mais il y a eu beaucoup de temps de pris à cela; beaucoup de temps de pris aussi avec les autres maires candidats à accueillir cette police intercommunale par rapport à leurs besoins, à les estimer, à les chiffrer, à les quantifier. Quand vous dites « on entend ce qui se dit », moi, le « on entend », ou « on m'a

dit que », cela ne m'intéresse pas ; ce qui m'intéresse, c'est le véritable retour de ceux qui sont en mesure de prendre des décisions, et de se joindre à cette police intercommunale.

Je rappelle d'ailleurs que ce sont 7 communes, et que, sans la deuxième commune de l'Agglomération (mais son maire m'avait averti), nous avons obtenu la majorité des communes et la majorité des habitants de l'agglomération, pour parvenir à ce vote ; ce qui est quand même à souligner. Sans le vote de Varennes-Vauzelles.

Vous dites que c'est une première fois qu'il y a un débat ; ce n'est pas vrai. C'est peut-être la première fois qu'il y a une délibération matérialisée, mais il y a plusieurs fois, et je parle sous le contrôle de nos collègues, où nous avons abordé cette police intercommunale. C'est largement retrouvable dans les comptes rendus, dont vous disposez. Sauf le dernier que nous n'avons pas encore voté, puisque vous en avez demandé le report ; cela viendra. Mais nous avons largement débattu de cette police. Vous avez la chance d'être élu communautaire ; nous l'avons vu aussi à l'Agglomération, et nous avons délibéré. Je n'étais pas inquiet du vote majoritaire que nous aurions pu avoir en Conseil municipal. Nous avons délibéré tacitement sur l'acceptation de cette police intercommunale. De toute façon, je ne vois pas comment elle aurait pu être refusée de Nevers, puisque c'est une proposition de la Ville de Nevers de partager sa police avec les autres communes. Je relativise donc votre propos habituel comme quoi ce ne serait pas un débat, et que ce dispositif arriverait subitement.

Ensuite, l'avis de la police municipale. C'est intéressant, parce que, moi, on me dit aussi parfois – et je ne dis pas que je suis toujours le mieux renseigné – que l'ensemble de nos agents vont postuler, et certains me l'ont dit eux-mêmes, parce que je les vois souvent. Je les remercie, d'ailleurs, de m'accompagner et de nous accompagner dans la sécurisation d'un certain nombre d'événements. Je les vois aussi sur le terrain très souvent. Je vais les voir dans quelques jours, parce que je réunis la police municipale à peu près globalement, parce qu'il y a toujours des équipes en congé aussi régulièrement, avant qu'elle ne soit plus police municipale. Je la réunirai en janvier lorsqu'elle sera devenue police intercommunale, avec les personnels d'autres communes qui les rejoignent. Il est important, et je leur ai dit. J'ai fait faire plusieurs fois des réunions par Claude Loron – s'il veut me compléter, il pourra prendre la parole –, par le chef de service Baptiste Depardieu, par Éric Pauron, Directeur de la Tranquillité et de la Sécurité, et je pense qu'il y a eu énormément de travail fait pour que les choses se passent bien. Moi, je ressens plutôt une motivation et un engouement de nos agents de police municipale, qui vont voir leurs activités confortées, augmentées, et améliorées, en quelque sorte, dans la valorisation.

Après, quand vous dites « on espère que cela ne se substituera pas à l'État », j'ai envie de vous dire *oui* et *non*. Vous le savez, on se substitue déjà parfois à l'État ; dans la santé, parfois dans la police aussi. Aujourd'hui, n'est-ce pas l'État qui se substitue aussi dans les communes qui n'ont pas de police communale pour faire des actions de police communale ? Bien sûr. Pour nombre de communes de l'intercommunalité qui n'avaient pas de police, c'est la gendarmerie qui intervient, y compris sur des problèmes de stationnement, qui relèvent plutôt des polices municipales.

Par cette police intercommunale, nous confortons donc notre solidarité vis-à-vis des plus petites communes qui n'ont aucun moyen de sécurisation. Ces communes... A part Challuy, avec qui nous avons une convention, et qui était preneuse d'un certain nombre d'actions, ce qui a soulagé la gendarmerie...

Je peux vous dire l'objectif de tout cela, c'est la coordination entre trois forces de police, qui vont désormais travailler ensemble : la police intercommunale de l'Agglomération de Nevers, la gendarmerie, le commissariat de police, sous l'égide également du Préfet de la Nièvre.

Nous étions en réunion tous ensemble il y a quelques jours pour bien marquer et montrer cette envie de coordination. Je peux vous dire qu'il y a une grosse attente des forces de l'ordre relevant de l'État, sans forcément vouloir se débarrasser de leurs propres missions, ce à quoi je veillerai bien évidemment, mais je n'ai pas de doutes là-dessus. Je pense qu'il y aura des missions parfois communes, et on l'a vu sur les succès de démantèlements d'un certain nombre de trafics de stupéfiants ; ce n'est pas le cœur de métier de la police municipale ou

intercommunale, mais cela a contribué, y compris dans des plantations avenue du Général de Gaulle, par exemple, à éradiquer ces trafics de stupéfiants. Ce n'est pas le rôle principal de la police municipale. Mais je peux vous dire que la police intercommunale, si elle peut aider à ces démantèlements de trafics de stupéfiants, elle contribuera à le faire.

Je pense qu'il faut être pragmatiques. Je pense que nos concitoyens n'en sont pas à savoir quelle police intervient sur tel sujet ; ils veulent la paix, ils veulent la tranquillité, ils veulent que l'on arrête de proposer de la drogue à leurs enfants devant les lycées, voire devant les petites écoles – cela arrive aussi –. Je prends cet exemple-là, mais il y a bien d'autres missions ; la chasse aux rodéos urbains, que nous allons poursuivre très fortement, l'augmentation des contrôles de vitesse, qui est systématiquement demandée par les habitants aujourd'hui, à chaque réunion que je peux faire. Je n'ai pas envie de devenir sécuritaire, mais plus de sécurité, cela c'est clair ; et cela va être l'objectif très clair de cette police intercommunale.

Nous allons bien nous coordonner avec l'État, chacun dans son rôle. Je parlais d'une fan zone demain ; chacun aura son rôle pour que cela se passe bien. C'est du sport ; il ne s'agit pas que cela dégénère. Chacun veillera donc, dans son rôle, à ce que la sécurité soit assurée sur le lieu de la fan zone comme sur l'ensemble du territoire pour l'instant de la ville de Nevers.

Sur les modalités d'organisation et les recrutements, vous l'avez compris, les agents deviennent des agents de Nevers Agglomération, comme d'autres agents qui ont été mutualisés dans le cadre d'un service commun. Ces agents rentreront dans le statut de fonctionnement de l'Agglomération qui s'harmonise de plus en plus, d'ailleurs, avec celui de la Ville de Nevers. Là encore, il y a des calages à faire, et les choses sont claires ; il y a de nombreuses réunions qui sont encore prévues pour affiner les choses à ce moment-là.

Sur les armes, je vous rassure, les 7 communes sur lesquelles les agents intercommunaux vont intervenir sont favorables au port d'armes des policiers municipaux ; et d'ailleurs c'est chaque maire qui doit faire la demande au préfet pour qu'un policier municipal puisse intervenir armé sur son territoire. Le problème est donc réglé. Je le dis toujours, sans être ultra-sécuritaire, on n'envoie pas dans des contrôles de sécurité des gens avec des marguerites, malheureusement. Mais, vu les réactions de certaines personnes, l'arme peut être dissuasive, et, avant d'en arriver là, nous avons commandé 20 caméras individuelles que porteront nos policiers pour éviter de se faire insulter, cracher dessus, j'espère ; ce sera un peu plus dissuasif, et, en tout cas, quand ça sera le cas, pour qu'ils puissent avoir une réponse pénale à la hauteur de ces atteintes.

Je pense que, dans le cadre de nos engagements pour un territoire plus sûr, plus sécurisé, nous mettons les moyens qu'il faut en place. Arrivent déjà 5 ou 6 caméras en plus. Vont arriver *grosso modo* une soixantaine de caméras en plus d'ici la fin du mandat 2026, notamment dans le quartier des Courlis, qui sont en cours d'installation. Dans d'autres endroits, on nous en demande : quartier du Tonkin, etc. Cela fait partie aussi de nos engagements de campagne, cela fait partie du contrat que nous avons avec nos citoyens, et je vais consulter la population pour savoir si nous basculerons sur un système de vidéosurveillance. Je vous avoue qu'il y a quelques années, je n'y aurais pas été favorable moi-même ; aujourd'hui, il y a une demande des forces de l'ordre de pouvoir intervenir plus en amont, d'être plus agiles, d'être plus réactives ; y compris des forces de police nationale et de gendarmerie, parce que l'on pourrait connecter aussi d'autres caméras, et notamment le maire de Coulanges est tout à fait favorable, pour que l'on puisse être efficaces sur ce que l'on appelle les lieux de fuite, les points de fuite, parce que l'on ne peut pas mettre les caméras tous les mètres, mais, par contre, on peut les mettre aux bons endroits, et aujourd'hui il faut cesser l'impunité.

Ce ne sera pas un sujet de savoir qui est avec qui ; le sujet, ce sera, s'il se passe un acte à la fraction, de pouvoir immédiatement soit le faire cesser, soit au moins interpellier immédiatement, voire en flagrance, l'auteur de cette infraction. Pour la grande majorité des gens qui se comportent bien, il n'y a rien à craindre. C'est la population qui va nous rendre cet avis sur le passage à la vidéosurveillance. Je précise que nous passons régulièrement à la vidéosurveillance quand il y a des manifestations, le feu d'artifice, qui a eu un fort succès – je défie M. Jean-Luc Dechauffour de faire mieux –. Demain, pour la fan zone, nous serons en vidéosurveillance aussi, pour la sécurité de ceux qui viennent. Aujourd'hui, le comportement humain n'évoluant pas, contrairement aux technologies, nous sommes obligés de renforcer les

moyens de sécurité, et nous allons le faire pour ne pas laisser ce secteur à d'autres mouvements politiques.

Voilà ma réponse.

Pas d'autres remarques ?

François Diot.

M. Diot – Vous vous êtes un peu écarté du sujet, quand même.

M. le Maire – Je n'ai pas dit que j'interviendrais et puis que je m'arrêteraï ; vous, vous l'aviez dit.

M. Diot – Cela n'a pas forcément de relation de cause à effet avec la création de la police intercommunale, mais vous dites que tout va très bien, que tout le monde est très content, etc. Il y a quand même une inquiétude à avoir quand on voit le *turn-over* au sein de notre service de police communale. Je crois qu'en deux ans, 10 agents ont changé, sur 14. Est-ce que ce n'est pas un indicateur ? Je n'en sais rien. Mais cela mériterait de se pencher sur la question « pourquoi ? ». Pourquoi des personnes quittent-elles des postes aussi formidables que ceux que vous nous présentez ?

M. le Maire – Vous voyez le mal partout, François Diot.

Qu'il y ait des gens qui mutent, parce qu'il y a le conjoint qui s'en va ailleurs, cela a toujours existé, et avant que nous soyons là.

Je n'ai pas d'avis sur ces proportions-là ; je ne pense pas que ce soit à ce point-là, mais je vais laisser Claude Loron compléter mes propos, sur les points qu'il veut par rapport à la police intercommunale, et notamment par rapport à ce qui vient d'être dit.

M. Loron – Pour compléter les propos de Monsieur le Maire, par rapport aux agents, ils ont déjà eu 2, voire 3 réunions d'explications. Ils sont en train d'être reçus un par un par le DRH de l'Agglomération, qui leur explique dans quelles conditions ils arrivent. C'est bien un par un. Il y en a encore eu aujourd'hui, par le mode de réception individuelle.

Je me suis personnellement investi en rencontrant tous les maires qui l'ont demandé. J'ai pu voir 4 fois dans l'année des maires, pour bien leur expliquer comment cela allait se passer.

Quant aux recrutements, nous sommes en train de noter que le fait de passer en police d'agglomération aboutit à ce que nous ayons beaucoup plus de demandes, actuellement, car nous avons un vrai recrutement à faire pratiquement de 7 à 8 personnels, si l'on veut atteindre l'objectif fixé, qui est de 21 personnels au total. On remarque depuis 15 jours, depuis que les postes sont ouverts au niveau de l'Agglomération, énormément de demandes, avec des personnes qui sont beaucoup plus intéressées par le fait de travailler sur un territoire un peu plus vaste, et de ne pas se cantonner à une ville. Nous allons recevoir ces personnes à partir du 1^{er} janvier, quand nous ferons les commissions. Je suis un peu rassuré de pouvoir combler les postes « vides » assez rapidement.

Quant aux départs, sachez que c'est beaucoup plus facile, pour un maire qui a un policier municipal, de le payer un peu plus cher pour le prendre à des villes un peu plus grosses. C'est ce qui s'est passé au moins deux fois, avec des communes même de l'Agglomération. Comme cela, on ne le fera plus, du fait que l'on sera en police intercommunale, et il ne sera plus possible de se les « piquer » entre nous. Ce sont donc des communes de l'Agglomération. Au regard de la qualité des personnels de la police municipale de Nevers, car ces personnels font beaucoup de choses, qu'ils sont formés, qu'ils connaissent plus de choses que dans les petites

communes, nous nous faisons « piquer » ces personnels, sachant que les communes en question peuvent donner 100 ou 200 € de plus. Sur un agent, cela peut se faire ; sur 14 ou 15, cela commence à être plus compliqué.

Mais, dans les faits, je sais qu'il y a des agents qui, au regard de la police d'agglomération, commencent à dire qu'ils reviendraient à Nevers. J'ai au moins deux noms de personnes qui sont parties l'année dernière et qui vont sûrement revenir à la police de Nevers parce que nous passons en police d'agglomération. Une grande partie des gens qui sont partis, c'est pour gagner un peu plus, et surtout dans des communes qui n'ont parfois qu'un ou deux agents, et le maire fait donc un petit effort pour récupérer ce personnel.

M. le Maire –

Voilà. Nous ferons un retour, lorsqu'elle aura commencé à fonctionner en mode intercommunal.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? 5. Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 5

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2022-172 Recensement 2023

Adopté à l'unanimité.

2022-173 Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2022-174 Mise à disposition d'un agent entre la communauté d'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers sur le poste de directeur de l'événementiel et de la logistique

Adopté à l'unanimité.

2022-175 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Adopté à l'unanimité.

2022-176 Prolongation des tarifs 2022 proposés aux usagers par la Ville de Nevers jusqu'au 30 avril 2023 et création d'une nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2023

Adopté à l'unanimité.

2022-177 Fixation des règles de comptabilisation des amortissements des immobilisations en M57

Adopté à l'unanimité.

2022-178 Approbation règlement budgétaire et financier (RBF)

Adopté à l'unanimité.

2022-179 Politique de partenariats : Mécénat et parrainage 2023 – Socle de contreparties en fonction du niveau d'engagement

Adopté à l'unanimité.

2022-181 Apurement des retenues de garantie prescrites

Adopté à l'unanimité.

2022-182 Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective (SYMO) – Adhésion de la commune de Saint-Eloi

M. le Maire – Je vais passer la parole à Amandine Boujlilat pour la délibération n° 182, qui concerne l'adhésion de la commune de Saint-Eloi au SYMO.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.

Je vais en effet vous parler de l'adhésion de la commune de Saint-Eloi au syndicat de restauration collective.

Par délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2022, la commune de Saint-Eloi a fait savoir qu'elle souhaitait adhérer au SYMO pour bénéficier des prestations réalisées par le Syndicat.

M. le Maire – Je reviendrai sur la délibération 180 ; je l'ai oubliée. Décidément, elle est maudite. Non, mais allez-y, Madame Boujlilat.

Mme Boujlilat – D'accord, très bien. Donc je poursuis.

M. le Maire – L'ombre masquait le chiffre. Je suis désolé.

Mme Boujlilat – La commune de Saint-Eloi a donc fait le choix d'adhérer au SYMO. Ce choix se fait à la suite d'un marché que la commune avait lancé avant l'été, auquel le Syndicat avait fait le choix de répondre. On va dire que l'opération a été concluante, et que la commune de Saint-Eloi a souhaité véritablement adhérer au Syndicat de restauration collective, et faire pleinement partie des élus qui composent l'outil.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SYMO, le Syndicat, et donc moi-même, puisque je le préside, sollicitons l'accord des organes délibérants des communes membres. Nous l'avons fait il n'y a pas très longtemps avec la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais ; nous le faisons maintenant avec Saint-Eloi.

Il est question, pour le Conseil municipal de Nevers, d'autoriser le SYMO à accueillir une nouvelle commune.

Au-delà de l'adhésion de Saint-Eloi, ce n'est pas une simple formalité, il y a aussi tout un travail qui se fait pour développer le Syndicat, qui est un outil important de restauration collective au service du territoire. Je souhaitais donc vous en dire quelques mots.

Au cours du mandat précédent, Varennes-Vauzelles et Garchizy étaient venues agrandir les effectifs du SYMO. Il s'agit maintenant de Saint-Eloi, et cela suit l'adhésion de la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais.

Il y a une volonté politique forte de développer le Syndicat. Pour cela, nous avons des élus du Syndicat qui sont relativement proactifs dans la recherche de nouveaux adhérents. Nous avons, évidemment, une équipe compétente, mais nous avons aussi des élus qui, vraiment, se retroussent les manches, pour faire en sorte que le Syndicat se développe. Il s'agit de développer un savoir-faire local. Il s'agit de créer de l'emploi en local, puisque, plus nous sommes en capacité de produire des repas sur place, plus nous créons de l'emploi et nous embauchons quand cela est nécessaire.

À part la cuisine centrale, en matière de restauration collective, les collectivités ont deux options : soit elles font elles-mêmes, c'est-à-dire en régie, parce qu'elles disposent de cuisines, donc des équipements, et de compétences en interne ; soit elles se tournent vers des structures privées, qui ne sont pas du territoire, puisque nous n'en avons pas, et qui font de la restauration industrielle, et qui sont donc bien loin de notre conception de la restauration, dans les écoles notamment.

Il y a aussi une volonté politique forte de travailler sur le bien-manger dans les écoles, et auprès des personnes âgées, dans le cadre du portage de repas, que nous proposons aussi.

Faire du 100 % bio, ce n'est pas possible, par manque de ressources locales, tout simplement. C'est quelque chose que l'on a souvent entendu, mais ce sont aussi des idées qu'il faut déconstruire, parce que ce n'est tout simplement pas possible techniquement : les producteurs bio locaux ne peuvent pas répondre intégralement aux quantités très importantes que nous demandons ; et c'est normal, ils ne sont pas calibrés pour cela. En revanche, nous faisons travailler systématiquement, dans la limite de ce qu'ils peuvent fournir, tous les producteurs bio et/ou locaux *a minima* de l'agglomération, et même parfois largement au-delà dans la Nièvre. Par conséquent, ce que nos enfants mangent aujourd'hui dans nos cantines à Nevers, et nos aînés au sein de leurs résidences, ou à domicile pour ceux qui bénéficient du portage à domicile, est à la fois sain, puisqu'élaboré par une diététicienne, et qualitatif.

Nous défendons avec une vraie conviction et une réelle ambition le développement des circuits courts de notre territoire, et ce développement passe nécessairement par celui du Syndicat, puisqu'il est devenu un outil incontournable dans le travail des circuits courts, même s'il est loin de pouvoir tout résoudre à lui tout seul.

C'est aussi l'occasion de rappeler aux Neversois que nous continuons à Nevers comme dans les autres communes adhérentes au Syndicat de mettre les moyens financiers, et c'est bien un choix politique, pour que petits et grands mangent bien, mieux, et local, le plus possible.

M. le Maire –

Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons nous féliciter de cette extension du périmètre du SYMO, qui se permet même d'aller hors agglomération.

Y a-t-il des prises de parole ?

Nous allons acter l'arrivée de la commune de Saint-Eloi.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2022-180 Tarifs 2023 – Délégations de service public

M. le Maire – Je reviens à la délibération n° 180. Je vais passer la parole à Michel Suet, pour les tarifs 2023 des délégations de service public.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez voté tout à l'heure une délibération pour la prolongation des tarifs 2022 qui sont proposés aux usagers par la Ville jusqu'au 30 avril. Ils seront votés avec le budget primitif.

Dans cette délibération, sont concernés uniquement les contrats de délégation de service public que sont le crématorium, les parkings souterrains et le camping municipal. Dans ces contrats, il est prévu une évolution des tarifs tous les ans en fin d'année. L'évolution des tarifs 2023 n'excède pas le levier tarifaire qui a été rendu possible par les formules d'indexation définies dans ces trois contrats.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter les tarifs 2023 des délégations de service public, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat avec Aquadis-Loisirs pour prendre en compte la nouvelle grille tarifaire pour la mise en service de l'aire d'accueil de camping-cars. Il y avait eu un avis favorable en Commission 1 du 5 décembre 2022.

Des élus voulaient-ils des explications ?

M. le Maire – Il y avait une demande de votre groupe ? Rose-Marie Gerbe ?

Mme Gerbe – Oui. Bonsoir. J'avais deux petites remarques à faire sur cette délibération. Tout d'abord, les tarifs du crématorium, qui augmentent d'à peu près 13 %, ce qui fait à peu près 100 € pour une crémation standard. Mais en Commission SPL, nous avons surtout parlé de l'augmentation des tarifs pour le camping, qui nous avait demandé de faire un avenant puisqu'il limitait l'augmentation à 5 ou 6 %. *A priori*, les contrats avec le crématorium et avec Aquadis ont été revus sans que les membres de la Commission n'aient été informés. Pouvez-vous me confirmer qu'un avenant a été signé pour que l'on augmente, justement, ce plafond tarifaire ? Ou alors cette délibération fait-elle fonction d'avenant ? C'est ma première question.

Et puis j'ai une remarque à faire sur Aquadis, puisque, dans la tarification, il y a un tarif pour l'aire de camping-cars. Or, dans la délibération n°185, il est question de l'aire de camping-cars, et on n'en est qu'aux balbutiements. J'ai donc du mal à croire qu'au mois de mars, l'aire de camping-cars sera opérationnelle.

Est-ce que vous pouvez m'apporter des informations sur ces deux points-là ? Merci.

M. Suet – Pour le crématorium, c'est vrai que les tarifs sont en augmentation, de 12,8 %, tous. Vous n'êtes pas sans savoir – et cela me gêne de parler comme cela – que c'est lié à l'augmentation du gaz ; (je suis désolé, mais c'est vrai), de l'électricité, et également à la hausse des salaires, parce que les employés ont également eu des hausses de salaire, et donc forcément les entreprises répercutent cela sur leurs prix de vente.

Il n'y a pas eu d'avenant lié au crématorium, puisqu'en fait il y a une formule d'indexation dans le contrat qui est très claire. C'est facile de vérifier si les augmentations respectent cela ou non. Donc il n'y a pas eu d'avenant.

Par rapport à l'aire de camping-cars, c'est vrai qu'il y a eu un permis d'aménager qui a été rejeté, d'ailleurs, le 8 octobre. Depuis, je ne sais pas trop où cela en est. Cela me paraît difficile, aujourd'hui, effectivement, que l'aire soit prête au printemps. Je ne sais pas si le permis a été redéposé ou non ; c'est à vérifier. On me fait signe que *non*. C'est un peu embêtant, d'ailleurs. Cela me paraît effectivement problématique pour une ouverture au printemps.

M. le Maire – Anne Wozniak veut-elle préciser... ? Non ?

Mme Wozniak – (*hors micro*)

M. le Maire – D'accord.

C'est bon pour vous, Madame Gerbe ?

Nous passons au vote.

Y a-t-il des voix contre ?

M. Diot – Un mot sur le crématorium. Vous nous avez expliqué les raisons, un peu morbides, pour lesquelles cela augmente. Ceci dit, j'ai regardé où l'on en était il y a quelques années. En 2015, pour une crémation « standard », c'était 570 €. Aujourd'hui, on est à 820 €. C'est-à-dire que l'on est à + 250 €, et à plus 43 %, en 7 ans. C'est un vrai budget, et c'est une vraie difficulté pour beaucoup de familles modestes, parce que, si la vie est chère, la mort est chère aussi. Je pense qu'il faut vraiment être attentifs à cela, parce que nous voyons tous et toutes de plus en plus fleurir sur les réseaux sociaux des cagnottes *Leetchi* pour aider les familles à faire face aux frais d'obsèques. Effectivement, 820 €, ce n'est qu'une partie des frais d'obsèques, et il y a des personnes qui ne peuvent plus faire face à cela. Je pense que, pour la dignité des défunts et des familles, il faut que l'on mette tout en œuvre pour que les frais d'obsèques restent quand même accessibles ; et, en cas de besoin, que l'on ait peut-être un dispositif municipal pour qu'il y ait une aide de la puissance publique plutôt qu'un appel à la charité populaire. 820 €, pour les personnes qui sont à temps partiel ou au SMIC, c'est un salaire d'un mois.

M. Suet – Oui, c'est vrai. Enfin, vous, vous êtes remonté jusqu'en 2015. J'ai regardé l'évolution des tarifs depuis 2018 ; c'est vrai qu'il y a eu des baisses et des hausses. Il y a eu plus de hausses que de baisses, je vous l'accorde bien. En 2018, paradoxalement, cela avait baissé de 0,2 %. En 2019, il y a eu une hausse de 4,13 %. En 2020, seulement de 0,51 %. En 2021, cela avait baissé, de 1,26 %. Et cela a remonté en 2022, à 5,06 %. Pour 2023, effectivement, il y a une forte hausse, puisqu'elle est de 12,8 %.

Il y a un contrat, il y a une formule, il faut également que l'entreprise qui exploite ce crématorium soit à l'équilibre. On ne peut pas faire autrement. S'il n'y avait pas l'équilibre, il faudrait que la municipalité se substitue. Cela serait relativement ennuyeux.

M. le Maire – Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Je voudrais quand même préciser que le CCAS prend en charge les obsèques des personnes indigentes ; elles coûtent plus cher, d'ailleurs, qu'une crémation.

M. Diot – Madame Mazoyer, les personnes indigentes, ce sont des cas très particuliers. Je parle de la masse des personnes, qui ne sont, heureusement, pas suffisamment pauvres pour être considérées comme indigentes.

M. le Maire – Je voulais effectivement rappeler ce qu'a dit Martine Mazoyer. Nous avons au CCAS un certain nombre de demandes par année ; le moins possible, ce serait bien. Nous essayons d'être facilitants avec les autres communes. Je pense aussi au carré musulman ; nous sommes le seul cimetière de la Nièvre à le proposer. Nous sommes quand même très attentifs, et, quand il y a des cas particuliers, nous essayons toujours de trouver des solutions. Après, il y a des coûts, il y a des augmentations de coûts, vous le savez, et on doit aussi être vigilants par rapport aux possibilités de la Ville, ce qui ne nous empêche pas parfois de trouver des fonds exceptionnels quand il y a lieu de faire preuve d'humanité et de générosité.

Je propose donc ces tarifs au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ils sont adoptés à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-183 Groupement de commandes entre les Villes de Nevers et de Saumur pour la confection de caisses, le transport, la manutention et l'accrochage d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition temporaire « Buvons ! La faïence raconte le vin » - Adhésion au groupement de commandes

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2022-184 Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouvertures dominicales

M. le Maire – C'est Pierrette Concile qui va intervenir sur la partie « Attractivité », et tout particulièrement sur la dérogation à la règle du repos hebdomadaire et sur l'autorisation des ouvertures le dimanche.

Mme Concile – Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Le principe selon lequel le repos hebdomadaire est donné le dimanche constitue un acquis social. Toutefois, cette règle impérative peut être tempérée. Ainsi le Code du travail permet au maire de déroger à la règle du repos dominical pour les commerces de détail situés sur le territoire communal.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » a été publiée au Journal Officiel de la République française le 7 août 2015. Ses articles concernant la dérogation au repos dominical permettent au maire de la commune, depuis 2016, d'accorder au maximum 12 dérogations par an au lieu de 5 auparavant.

Pour les commerces de détail, il est donc proposé le calendrier suivant, au regard des différents événements « commerciaux » locaux susceptibles de déclencher des flux de clientèle locale ou touristique.

Pour l'année 2023, 9 dérogations liées à des événements festifs, touristiques et commerciaux, seront donc accordées, à savoir :

15 janvier : Soldes d'hiver
2 avril : Journée européenne des métiers d'art
2 juillet : Soldes d'été et braderie
3 septembre : Rentrée scolaire
À partir du 3 décembre : Fêtes de fin d'année
10 décembre : Marché de Noël
17 décembre : Fêtes de fin d'année
24 décembre : Fêtes de fin d'année
31 décembre : Fêtes de fin d'année.

Le Président de Nevers Agglomération, les chambres consulaires et les commerçants par l'intermédiaire de leurs représentants ont été invités à se prononcer sur cette proposition par un courrier du 21 septembre 2022.

La liste précitée n'a donné lieu à aucune remarque de leur part. Ils ont tous donné un avis favorable à cette proposition. Les organisations syndicales d'employés (MEDEF Nièvre, CFE-CGC, CGPME, CGT, CFTC, CFDT, FO) ont été sollicitées par le même courrier.

La CGT a rendu un avis défavorable pour l'ensemble des demandes de dérogations à l'ouverture dominicale des commerces de détail.

FO a répondu en demandant des éléments complémentaires sur les mesures compensatoires mises en place par les employeurs, qui lui ont été envoyés.

La CFE-CGC 58 a répondu favorablement.

Les enseignes interrogées s'engagent par écrit à prendre les mesures compensatoires suivantes, conformément aux obligations prescrites par le Code du travail.

- Un travail dominical sur la base du volontariat.

Je reviens sur le second petit paragraphe, car une question a été posée par Mme Dupart-Muzerelle lors de la Commission. Effectivement, après vérification, la ligne qui stipule « *une majoration de salaire pouvant aller jusqu'à 100 %* » n'est pas exacte, car l'article du Code du Travail dit – et je souhaite que cela soit modifié, et je ne sais pas si c'est possible – que « *chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'à un repos compensateur équivalent en temps.* » La deuxième ligne était donc effectivement fausse.

- Un repos compensateur pris dans la quinzaine suivant ou précédant ledit dimanche. Ce libellé est exact.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail, je sou mets donc à l'avis du Conseil municipal la liste des dimanches concernés.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle –

Merci, Monsieur le Maire.

Une délibération annuelle, et une intervention annuelle également pour redire notre position sur ce dispositif.

Cette année, vous proposez 9 dimanches d'ouverture des magasins à des occasions diverses et variées, dont, par exemple, le 2 avril, pour la journée européenne des métiers d'art ; j'avoue à ce sujet ne pas très bien comprendre la nécessité d'ouvrir les magasins lors de cette journée des métiers d'art.

J'observe aussi que 5 dimanches de décembre vont donner lieu à ouvertures ; je ne vois pas comment les petits commerces, avec un nombre de salariés restreint, parfois aussi pas de salariés du tout, vont pouvoir tenir une ouverture quotidienne durant un mois complet.

Cela pour dire que ces dispositions favorisent *de facto* les grandes enseignes, et non les commerces de proximité de centre-ville.

Vous nous dites également ne pas avoir d'informations sur les obligations d'emploi des travailleurs handicapés, et sur l'égalité hommes/femmes. En ce qui concerne ce dernier point, je crois bien pouvoir vous éclairer, et vous dire que ce sont principalement les femmes, plus nombreuses dans les emplois commerciaux de ce type, qui vont subir les dimanches travaillés.

Je dis « subir », parce que la notion de volontariat en la matière est en général mise à mal par le simple fait que, dans des emplois les plus souvent mal payés, on ne peut pas se permettre de laisser une occasion d'améliorer l'ordinaire. Alors, vous n'aurez pas de remontées syndicales ou individuelles indiquant que tel ou tel employeur a mis le couteau sous la gorge pour qu'un salarié vienne travailler le dimanche. N'empêche que la contrainte est bel et bien présente.

Je terminerais en rappelant, en effet, l'extrême réserve que nous formulons sur la banalisation du travail du dimanche, lorsqu'il n'est pas rendu nécessaire, bien sûr, par des raisons de mobilité, de santé, de sécurité.

Je ferais remarquer que, parallèlement à ces autorisations d'ouverture du dimanche, nous assistons aussi à une banalisation de jours fériés de moins en moins chômés dans les commerces ; je prends comme exemple le 8 mai.

Or, la vie sociale et familiale nécessite des pauses coordonnées, conviviales, hors d'un esprit frénétique de consommation. L'ouverture des magasins le dimanche n'apporte pas de gain économique réel ; ce qui est acheté le dimanche ne le sera ni le lundi ni le mardi suivant. Par contre, la banalisation de cette mesure dégrade les conditions de vie et de travail des salariés concernés, sans apporter plus de bonheur aux consommateurs.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, sans surprise, et comme chaque année, le groupe Nevers Ecologique et Solidaire s'abstiendra sur cette délibération.

Merci.

M. le Maire –

J'entends les arguments des uns et des autres ; que je voulais quelque peu nuancer, parce qu'on a aujourd'hui toujours tendance à opposer le petit commerce au grand, et je pense qu'aujourd'hui – je l'ai vécu en tant que Président des Assises du Commerce, et j'ai repris ma mission auprès de la ministre du Commerce –, le véritable concurrent, c'est là où c'est ouvert 24 h/24 partout : internet. Les géants d'internet. Je ne parle pas des sites locaux. Il ne faut donc pas se tromper de combat. D'ailleurs, aujourd'hui, un certain nombre de commerçants, petits commerçants si on peut les appeler comme cela sans que cela soit péjoratif, sont contents que certains dimanches il y ait de grandes enseignes aussi, parce que cela fait venir les gens chez eux, plutôt que quand c'est fermé.

Sur le nombre d'ouvertures en décembre, je rappelle que tous les commerces de centre-ville, semble-t-il, sont ouverts – par exemple, en cette année où Noël tombe un dimanche – tous les dimanches précédant le dimanche de Noël ; donc, finalement, il n'y a rien de nouveau en 2023 par rapport à 2022. Le faire aussi parallèlement pour les commerces de détail un peu plus gros

ne sera pas forcément une concurrence, mais sera peut-être une complémentarité ; en tout cas, c'est ainsi que cela nous est dit, et je pense que c'est une réalité.

La journée européenne des métiers d'art, effectivement, c'est aussi une façon de créer de l'activité, de l'ouverture, du dynamisme, d'inciter les gens à sortir de chez eux, et donc y compris d'aller dans les petits commerces. Ce n'est pas une incitation à n'aller que dans les grands commerces, les jours d'ouverture dominicale. Vous le voyez de façon, à mon avis, trop restrictive.

J'avais reçu les syndicats qui souhaitaient me rencontrer quand ces dispositions avaient été mises en place en début de mandat. Je le vois encore de temps en temps comme avocat, quand quelqu'un estime que ses droits sont bafoués, il viendra voir un conseil. Vous le savez aussi, Madame Dupart-Muzerelle. J'ai demandé aux syndicats de me remonter si vraiment il y avait des abus constatés, et de me le dire, afin que nous puissions prendre cela en compte dans notre réflexion. À l'heure où je vous parle, à part ce premier rendez-vous que j'ai eu avec les syndicats sur ce point-là, je n'ai jamais eu de courriers me dénonçant des comportements arbitraires ou abusifs des employeurs.

Encore une fois, c'est sur la base du volontariat. On a un certain nombre de grandes enseignes qui s'y sont engagées par écrit. C'est aussi une volonté, pour certains salariés, d'avoir un peu plus, ou de récupérer pour s'organiser autrement. Ce n'est pas tout à fait non plus à leur désavantage ; loin de là. Il y a des majorations de salaire qui peuvent aller jusqu'à 100 %. Il y a donc un certain nombre de personnels qui sont preneurs. Comme les heures supplémentaires défiscalisées ont permis aussi à des salariés d'augmenter leur niveau de salaire par rapport à cela.

J'ai aussi envie de vous dire, Madame Dupart-Muzerelle, qu'en 2020 et 2021, avec le nombre de dimanches qui ont été fermés par rapport à la Covid, je pense qu'il y a aussi un besoin que les gens retrouvent une forme de proximité avec leurs commerces, quelle que soit leur taille.

Opposer aujourd'hui les périphéries et le centre-ville semble dépassé. Nous avons d'ailleurs recruté un manager de territoire, qui est un nouveau métier que nous avons proposé dans le cadre des Assises du Commerce, dont les premières mesures commencent à être déclinées, puisque, malheureusement, notre rapport avait été déposé au moment du début de la guerre en Ukraine, et que c'était donc passé un peu en secondaire. Notre nouvel agent est chargé de faire dialoguer les zones périphériques et le centre-ville, et de ne pas se tromper de combat.

Ce n'est donc pas une promotion des grandes surfaces, qui sont là, qui sont aussi des emplois ; c'est une façon aussi de réfléchir globalement sur comment on peut continuer à soutenir l'activité du commerce. Je pense que l'on fait aussi beaucoup pour le centre-ville ; on ne peut pas nous dire le contraire aujourd'hui, depuis 8 années. Nous allons donc continuer.

Je pense que ces ouvertures dominicales sont autorisées, sont permises ; nous le faisons raisonnablement. Nous aurions pu aller jusqu'à 12 ; d'autres communes le font jusque-là. Ce sera 9 qui seront proposées. Je pense que c'est une bonne mesure.

N'oublions pas une chose. Et j'entends que, sauf pour ceux qui ont un peu plus de pouvoir d'achat, qui peuvent aussi acheter le dimanche, le lundi et le mardi, c'est aussi une occasion de plus pour des personnes qui travaillent toute la semaine. Mais n'oublions pas qu'*in fine* ce n'est ni vous ni moi qui décidons, c'est le consommateur. Je n'ai pas la prétention de lui faire de la morale ou de le mettre sur les rails ; si ce n'est de l'inciter, à l'heure où le père Noël va passer, pour ceux qui le peuvent, et en espérant qu'il passera pour un maximum de monde, à ne pas oublier les commerces de proximité, quelle que soit leur taille.

En effet, cliquer à 3 h 00 du matin pour un produit que l'on veut, ce n'est pas compliqué. J'entends aujourd'hui des personnes qui donnent un peu des leçons sur comment il faut consommer, disant qu'il faut plus de commerces en ville, qu'il y a trop de commerces qui ferment, mais je rappelle que depuis le mois de juin, il y en a 6 qui ferment, mais il y en a 25 qui ouvrent. Je le dis au passage, parce que l'on voit ce qui ne va pas, et on ne voit pas ce qui va. Et la plupart sont des indépendants, alors que ceux qui ferment sont des chaînes nationales,

non pas victimes d'un désintérêt local, mais victimes d'une politique nationale ou internationale. Donc, la politique du commerce en centre-ville se renforce aussi, et j'espère que les actions que nous menons et la rénovation du centre-ville y sont pour quelque chose. Mais *in fine*, celui qui décidera, c'est celui qui achète.

J'ai quelquefois « pris en flagrant délit » des personnes qui parfois font des remarques en disant « il y a tel commerce qui ferme », « il n'y a pas assez de ci », « il n'y a pas assez de ça », et puis qui avaient un petit paquet de commandes à distance qu'elles devaient aller chercher ; au bout d'un moment, il faut de la cohérence. Comme j'ai passé une bonne partie de la journée aux Courlis et déjeuné à La Roseraie, j'ai vu que le Proxi fonctionne parce qu'il y a des gens qui y vont ; et personne n'y croyait. Or, aujourd'hui, il fonctionne plutôt bien. Si l'on veut qu'il continue à bien fonctionner, il faut qu'il y ait des personnes qui y aillent. Pareil pour l'ensemble des commerces. Et donc à chacun d'équilibrer ses achats en responsabilité.

Mais, encore une fois, ce n'est ni vous ni moi qui déciderons. Et il faut tenir compte aussi de l'évolution de la vie, de l'évolution des modes de consommation. Il y a aussi des personnes qui sont absentes la semaine à Nevers, et qui ont besoin que certains commerces soient ouverts le dimanche. Nous ne sommes pas en zone hautement touristique, où c'est quasiment toute l'année.

Je ne dis pas que ce que vous dites est complètement faux, mais je pense que ce que je dis est aussi un peu vrai.

Laurent Pommier. Qui connaît bien le problème.

M. Pommier – Mais je vais parler pour le petit commerce. Je dis qu'aujourd'hui le paysage du commerce du centre-ville évolue. J'en vois pour preuve notamment que, par exemple, samedi soir il y avait une inauguration sur la nouvelle boutique de créateurs. On voit fleurir des commerces qui ne sont pas des franchises ; ce sont des indépendants, qui se battent. Je peux vous dire que ce n'est pas évident. On voit des céramistes... Ce n'est donc pas forcément de la grande consommation. Je m'en réjouis. On part de plus en plus vers du qualitatif, et on ne peut que se réjouir de cette évolution du paysage commercial.

M. le Maire – Pierrette Concile.

Mme Concile – Je voudrais juste rajouter que, sur les journées européennes des métiers d'art, je ne vois pas en quoi cela vous étonne ; justement, c'est la volonté aussi de mettre en avant les petits créateurs d'art. Ils sont de plus en plus nombreux à s'installer à Nevers. Ce qui manque dans le centre-ville, c'est de la fréquentation, c'est du passage. Le jour où il y a les journées européennes des métiers d'art, cela amène une fréquentation du centre-ville ; autant en faire profiter aussi les autres commerçants.

Je veux dire que c'est donnant donnant ; c'est pour les créateurs qui s'installent, mais c'est aussi pour les commerçants.

Je ne comprends donc pas bien votre logique.

Mme Dupart-Muzerelle – Je ne saisis pas la relation ; si l'on fait une journée justement consacrée aux métiers d'art, c'est pour aller, très justement, dans les petites boutiques, chez les artisans qui ouvrent, en effet, des échoppes diverses et variées, depuis quelque temps. Mais je ne vois pas pourquoi on va « obliger » – même s'il n'y a pas d'obligation – à ouvrir pour aller acheter un habit... C'est un peu antinomique, pour moi.

Mme Concile – La personne qui va se balader dans le centre-ville, et qui a comme destination la journée européenne des métiers d'art va passer devant d'autres boutiques qui seraient fermées. Or, elle

n'aura peut-être pas l'occasion de revenir. Elle va pouvoir faire un achat d'impulsion à ce moment-là.

Je ne suis pas d'accord sur le fait de dire « ne pas revenir le lundi ou le mardi » ; ce n'est pas vrai, parce que, parfois, dans la semaine, on n'a pas le temps. C'est le fait de passer devant une boutique... Il y a des achats d'impulsion aussi ; il n'y a pas que des achats réfléchis. C'est sur l'exemple des journées européennes des métiers d'art.

Après, pourquoi les commerçants ouvrent-ils de plus en plus les dimanches ou les jours fériés ? C'est parce qu'il y a une grosse baisse de fréquentation du centre-ville, et que le fait que ce soit ouvert le dimanche, cela attire une clientèle qui ne vient pas les jours de semaine, ou qui ne vient pas le mercredi parce qu'il y a les enfants.

C'est sur la base du volontariat, de toute façon. Bien souvent, dans les petites boutiques du centre-ville, on n'a que le commerçant ; il n'y a pas de salariés. C'est la réglementation qui dit qu'il faut déclarer les journées d'ouverture, mais, dans la plupart des petites boutiques de centre-ville, vous n'avez que le patron... Ou alors, parfois, quelques heures, mais pas toute la journée, quant aux emplois des salariés.

Mme Dupart-Muzerelle – Oui, c'est bien ce que je disais tout à l'heure dans mon intervention ; à savoir que beaucoup de petits commerces sont tenus exclusivement par le propriétaire.

Mais, pour connaître très bien aussi le commerce du centre-ville puisque j'y vis, et que je vis le centre-ville assez intensément, quand on a, par exemple, des commerces qui sont ouverts, avec salariés, le 8 mai – je parlais de la banalisation hors même le dimanche –, on voit qu'il n'y a personne. On mobilise donc des salariés, on leur empêche quand même de vivre une vie de famille ce jour-là, pour rien. Mais, bon, après, c'est un autre débat.

M. le Maire – Avant que je redonne la parole à Pierrette Concile, je voudrais juste rappeler un point, car c'est important. Vous avez utilisé un mot, même si vous êtes revenue dessus : ce n'est pas une obligation. C'est une liberté qu'on donne aux commerces de détail – le petit commerce, il fait ce qu'il veut –, sur des dates précises. Après, il n'y a aucune obligation.

Il y a une volonté, en tout cas de la part de notre équipe, d'avoir recréé une dynamique, d'avoir recréé un élan. Cet élan ne passe pas par des jours fermés ; il passe par des ouvertures raisonnables. Comme je le disais tout à l'heure, si des petits commerces ouvrent tous seuls et qu'il n'y a pas de commerces de détail plus grands qui sont ouverts, oui, ils vont ouvrir, et puis ils ne vont voir personne ; alors que, peut-être, et souvent, s'il y a d'autres commerces ouverts, les gens vont sortir de chez eux le dimanche, et puis, de ce fait, ils vont prendre du temps pour aller se balader, parce que c'est souvent le seul jour où l'on a parfois du temps en famille, pour certaines professions, et acheter.

Je ne prétends pas avoir la parole absolue sur ce sujet. Je pense que vous ne l'avez pas non plus. Il est très compliqué.

In fine, c'est en fonction des opportunités que saisissent les consommateurs pour acheter.

Pierrette Concile.

Mme Concile – Je voulais juste rebondir sur votre exemple du 8 mai et du commerçant qui ouvre et qui ne voit personne. Pour avoir été commerçante, pour être aussi habitante du centre-ville, je pense qu'il ne le fait qu'une fois. La plupart des commerçants qui voient que cela ne fonctionne pas un jour férié, ne font pas cela tous les ans. Ils ne s'amuse pas, et surtout maintenant, à éclairer, à payer quelqu'un, ou même, eux, à venir ; ou alors ils vont venir deux heures, le gérant mais pas les salariés.

M. le Maire – (hors micro) dans les tiroirs-caisses de nos commerçants.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Je pense qu'il faut aussi penser aux personnes qui n'ont que le dimanche pour recevoir la famille, ou qui n'ont comme jour de repos que le dimanche et le lundi. Si elles veulent vraiment acheter des choses en centre-ville, un peu traîner et faire des achats, c'est le dimanche et le lundi.

M. le Maire – J'ajoute, et je ne dis pas que c'est le seul argument, que, dans une optique aussi de faire venir des gens de grandes villes – et je pense à la démétropolisation, aux services de l'État qui arrivent, qui sont arrivés, pour Bercy ; qui vont arriver en janvier, pour le service de l'armement du ministère de l'Intérieur – ces personnes venant des grandes villes sont habituées à avoir de la vie commerçante le dimanche.

Si l'on veut continuer aussi à essayer de renforcer notre démographie, qui sera le salut de notre territoire, si l'on y arrive un jour de façon consolidée, il faut aussi penser à des familles qui sont habituées à consommer autrement que peut-être notre vision, qui est peut-être, et je ne critique pas ouvertement, parfois un peu dépassée, parce que l'on était habitué à cela. Il faut peut-être, sans ouvrir les robinets à 100 %, penser à ces évolutions de modes de consommation, y compris de gens qui sont des métropolitains, et qui ont l'habitude de tout avoir à disposition à toute heure du jour et de la nuit, et qui, s'ils ne le trouvent pas en présentiel, n'hésiteront pas à le commander à distance pour l'avoir le lendemain devant chez eux.

François Diot.

M. Diot – Sur la liberté et sur le volontariat, essayez d'aller travailler si votre patron ne le veut pas. Et essayez de ne pas aller travailler si votre patron le veut. Et on en reparle. La relation de patron à salarié n'est pas une relation égale.

Ensuite, pour rire un peu, j'ai lu la délibération, et je vous ai entendue, Madame Concile. Le MEDEF, « *organisation syndicale d'employés* » ! La CGPME, « *organisation syndicale d'employés* » ! Ah bon ! Vous faites l'erreur chaque année, et, même au précédent mandat, je crois que c'est M. Maillard qui avait qualifié la CGT et FO d'organisations syndicales d'employeurs. Toute la Bourse du Travail en rigole encore !

C'est une délibération où systématiquement il y a des erreurs !

En plus, c'est dommage, je crois que c'est la dernière fois qu'on la prendra, cette délibération, puisqu'à partir de l'an prochain, c'est transféré à l'Agglomération, cela. L'intérêt communautaire en termes d'activité commerciale a été déclaré sur les ouvertures du dimanche. Cela fait donc 8 ans qu'on rigole là-dessus, que vous ne faites pas la distinction entre le MEDEF et la CGT. Peut-être qu'on fera mieux à l'Agglomération ; je le souhaite. Mais on ne peut pas écrire des choses comme ça dans une délibération !

Vous nous confirmez, Monsieur le Maire, qu'à partir de l'an prochain – c'est un pincement au cœur –, on n'aura même plus l'occasion de s'écharper ici au Conseil municipal ; on s'écharpera à l'Agglomération, et on ne passera plus cela ici ?

M. le Maire – (inaudible)

M. Diot – Mais j'ai un regret, c'est de ne pas avoir pu vous faire progresser pendant 8 ans sur la distinction entre le MEDEF et la CGT !

M. le Maire – Non, finalement, je ne vois pas beaucoup d'écart, moi !

Non, mais c'est vrai, j'ai la même erreur sur ma note. Je conçois que l'on peut mieux faire sur la distinction des organisations patronales et de salariés. Mais, d'une certaine manière, il n'y a pas de patrons sans salariés et il n'y a pas de salariés sans patrons. Il y a aussi des points communs ; nous allons le voir positivement.

Pour les ouvertures 2024, c'est l'Agglomération. Depuis le temps que vous me le demandez, nous pourrions en débattre à l'Agglomération. Vous voyez, vous êtes exaucé.

M. Diot – Non. La loi prévoit que l'organe délibérant de l'Agglomération valide ce que l'on vote en Conseil. L'organe délibérant : vous êtes un organe délibérant à vous tout seul, puisque vous décidez de ne pas poser le sujet... C'est comme la police intercommunale...

Mais, là, c'est différent ; c'est que, dorénavant, ce n'est plus le maire qui décidera de cela. Ce qui, en soi, a des avantages, parce qu'au niveau de l'Agglomération ce sera sans doute plus cohérent que l'on ait des ouvertures qui soient les mêmes à Varennes-Vauzelles, à Coulanges, à Nevers, etc. Cela homogénéisera les choses. Ensuite, c'est aussi un inconvénient, dans le sens où les maires sont encore dessaisis d'une prérogative sur un sujet qui n'est pas tout à fait anecdotique dans la vie de la cité. Mais c'est un autre sujet.

M. le Maire – L'organe délibérant que je suis parfois à moi tout seul regarde ce que les maires lui adressent, et regarde s'il y a quand même un minimum de cohérence.

Après, je ne m'interdis pas de consulter les maires ; c'est très clair. Comme nous l'avons fait pour la police intercommunale. Je ne suis pas là à dire au maire de telle commune « cela sera trois policiers, un nombre d'heures... », etc. Je ne l'ai pas dit, mais je le rappelle publiquement : quand la police est sur le territoire d'une commune, c'est le maire qui est à la manœuvre ; le président de l'intercommunalité est à la manœuvre, pour sa part, uniquement sur les pouvoirs qui sont alloués à l'Agglomération, comme la police en matière de stationnement des gens du voyage, notamment. Nous nous substituons pour l'instant, au niveau de Nevers, mais aujourd'hui les choses seront plus calées. C'est pareil pour les ouvertures de dimanches, et il est clair que les maires seront consultés. Mais nous essaierons, vous avez raison, de faire encore mieux pour harmoniser les choses.

Voilà. Je pense que l'on a tout dit sur le sujet.

Je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2022-185 Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme – Aire de camping-cars, rue du plateau de la Bonne Dame

M. le Maire – Je vais passer à la délibération n° 185 sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour l'aire de camping-cars, rue du plateau de la Bonne Dame, pour avoir, justement, les précisions évoquées.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 11 avril 2017. Par arrêté du 26 février 2020, la commune de Nevers a prescrit une modification simplifiée de celui-ci, visant à étendre le secteur NI de la zone naturelle du PLU sur deux nouvelles parcelles localisées rue du plateau de la Bonne Dame à Nevers et actuellement situées en zone N. Il s'agit des parcelles BT 0045 et BT 0327 pour une surface totale de 3 892 m².

La Ville de Nevers a souhaité flécher cette zone pour le développement d'une activité d'accueil de camping-cars. Le projet de modification simplifiée a reçu un avis favorable des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.

En l'absence de remarque ou d'opposition, le Conseil municipal considère le bilan favorable de la mise à disposition, et il lui appartient, désormais, d'approuver le dossier de modification simplifiée et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernés.

Nous évoquons ce sujet, il y a quelques délibérations, avec Michel Suet. Effectivement, tous les feux sont au vert pour que ce projet de création d'une aire de camping-cars puisse voir le jour. Il nous reste à espérer que la mise à disposition de cet équipement puisse être proposée aux Neversois et aux touristes – plus aux touristes, d'ailleurs – à la fin 2023 ou au printemps 2024. Nous attendons que le porteur de projet se re-manifeste, et re-dépose un permis. Il a été relancé.

M. le Maire – Oui, c'est dommage. Oui, il faut absolument que ce projet soit relancé rapidement, parce que je pense qu'il y a une attente. C'est un équipement manquant sur notre territoire.

Y a-t-il des questions ?

Il serait bien que nous re-fassions peut-être une petite réunion sur ce sujet rapidement.

Y a-t-il des voix contre ces modifications simplifiées ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-186 Signature de la convention multipartite d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de type Renouvellement Urbain 2023-2027 sur le centre-ville de Nevers

M. le Maire – Nous passons à la délibération n° 186 pour la signature de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Mme Boujlilat – Merci.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de type Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui a été menée et pilotée depuis 2015 par l'Agglomération arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Nous avons décidé de mener une étude pré-opérationnelle pour nous accompagner à la réflexion, même si nous savions d'ores et déjà que la poursuivre était nécessaire. Cette étude pré-opérationnelle a souligné la nécessité de poursuivre, comme je vous le disais, une action forte en faveur de la rénovation de l'habitat en centre-ville de Nevers.

Nous avons un taux de vacance qui est important, puisqu'il est de 28 %. Nous avons des bâtiments vacants qui se dégradent, puisqu'un bâtiment qui est vide, c'est un bâtiment qui n'est pas chauffé, c'est un bâtiment qui n'est pas entretenu, et qui, évidemment, se dégrade beaucoup plus vite, ce qui engendre des enjeux en termes de sécurité, forcément, et d'attractivité du centre-ville aussi.

Une partie des logements occupés sont de faible qualité puisque nous avons recensé 280 logements privés occupés potentiellement indignes.

Nous avons aussi une part importante de seniors, des 65 ans et plus, puisqu'ils représentent 30 % de la population de centre-ville, et évidemment cela pose des enjeux en matière de mixité, mais aussi de maintien à domicile de ces personnes, qui souhaitent, pour beaucoup, continuer d'habiter en centre-ville, mais qui, bien souvent, ont des logements qui ne sont pas adaptés à la perte d'autonomie.

Les enjeux se situent également en copropriétés puisque nous avons la moitié des logements qui sont en copropriétés, et 60 % d'entre elles ne sont pas enregistrées au registre national ; et parmi celles enregistrées, environ 80 sont considérées comme fragiles. Il y a donc aussi un sujet sur les copropriétés.

Enfin, 17 % des ménages ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté. Cela, ce n'est pas nouveau ; il y a aussi un phénomène de paupérisation des ménages en centre-ville, dont nous devons forcément tenir compte.

Ces constats nous amènent donc à nous orienter vers la mise en place d'une nouvelle OPAH-RU sur le centre-ville de Nevers, et à travailler à la rénovation énergétique des logements, à travailler à les adapter pour répondre à un besoin en relation avec la perte d'autonomie, pour les personnes âgées, et puis, évidemment, à lutter contre l'habitat indigne et dégradé. Il y a aussi un sujet sur des marchands de sommeil, qui sont présents sur le secteur du centre-ville, et sur lesquels nous devons aussi mener une action forte.

La stratégie déployée sera coordonnée notamment avec les actions menées en matière de requalification des espaces publics par la Ville, et les missions de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) de la Nièvre, qui est reconnue Espace Conseil France Rénov', et qui se trouve avenue Pierre Bérégovoy.

Nous avons pu définir et identifier des enjeux, évidemment, et de grands axes d'action, que nous souhaitons poursuivre dans le cadre de cette nouvelle OPAH-RU :

- Lutter contre la vacance par des opérations de résorption et de prévention en encourageant les interventions à l'immeuble, et en proposant des logements attractifs et adaptés à la demande et aux besoins (prix, typologie, confort du logement...).
- Proposer des logements familiaux. On a de la demande. Il y a un travail à mener pour avoir des logements attractifs sur des surfaces un peu importantes qui peuvent accueillir des familles avec enfants, et qui soient attractives en termes de prix et de qualité, pour favoriser aussi une mixité sociale en centre-ville.
- Participer au maintien des seniors en centre-ville grâce à l'adaptation des logements et en luttant aussi contre la décroissance démographique du centre-ville.
- Améliorer les conditions de vie des habitants en luttant contre le mal-logement et l'habitat indigne. Il y a des secteurs qui sont assez identifiés.
- Accompagner la structuration et la rénovation des copropriétés, je vous en ai parlé.

- Améliorer l'image de la ville en encourageant la rénovation des façades notamment, et la préservation du patrimoine, puisque tout cela, évidemment, il faut l'entretenir.

- Mener une action renforcée sur l'hyper-centre commerçant, et en particulier sur les secteurs de requalification des espaces publics et de revitalisation commerciale, pour renforcer l'effet levier des actions menées.

Il s'agit aussi de redonner l'envie aux Neversois et à d'autres d'investir dans des logements locatifs, puisque cela participe aussi à l'attractivité d'un territoire.

L'Agglomération sera maître d'ouvrage sur cette opération, comme elle l'était auparavant. Elle sera menée en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Ville de Nevers, Action Logement, la Caisse des Dépôts et avec le Conseil Départemental.

C'est une démarche qui constitue une action structurante d'intervention sur l'habitat privé. Elle figure au Programme Local de l'Habitat actuel qui court jusqu'en 2025, en partenariat étroit avec l'ANAH. Sa durée est de 5 ans, comme elle l'était auparavant, et elle pourra démarrer à compter de sa date de signature.

Vous avez pu le voir, en matière d'ingénierie, la Ville n'est pas sollicitée. Par contre, la Ville est sollicitée sur l'aide aux travaux. Sur l'aide aux travaux, elle est sollicitée à hauteur de 150 000 € par an.

Au regard de l'enjeu, l'OPAH est une corde de plus à notre arc pour continuer de métamorphoser le centre-ville.

Cette OPAH s'ajoute aux différents dispositifs déployés, et que nous avons choisi d'aller chercher, de porter et de défendre sur ce secteur, à savoir Action Cœur de Ville, le projet de redynamisation de la rue François-Mitterrand, et les nombreux autres projets en cours ; je pense à la place Mossé, au Grand Monarque, et à d'autres. On peut même parler d'un plan centre-ville, que nous portons ici avec la majorité, et le nombre d'élus impliqués sur ces sujets est à la hauteur de l'ambition. Je pense à Anne Wozniak, à Guy Grafeuille, à Hervé Barsse, à Bertrand Couturier, à Pierrette Concile, à Daniel Devoise, à Cécile Dameron, à Isabelle Kozmin. L'attente pour notre centre-ville, l'attente des riverains, des usagers, des commerçants a été immense, et franchement je mesure mes propos. Et tout cela se concrétise enfin. Redonner de l'attractivité au centre-ville, c'est redonner de l'attractivité à Nevers et à son agglomération, en faire une locomotive pour tout un territoire, et nous nous y employons chaque jour.

M. le Maire –

Voilà pour ce rappel, et ces précisions également pour l'avenir. Sur tout ce qui a été porté sur le centre-ville, il va y avoir des programmes intéressants notamment au-dessus des commerces, qui vont remettre des habitants, et nous allons les aider par ce programme.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Oui, re-bonsoir. En fait, c'était déjà pour souligner ce dispositif. Travailler à la rénovation énergétique des logements, à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, à la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, on ne peut que cautionner ce genre de dispositif.

J'ai simplement deux questions.

Depuis 2015, il est précisé dans la délibération que le taux de vacance a augmenté, et qu'il atteint aujourd'hui 28 %. Vous avez rappelé qu'il y a 280 logements privés occupés jugés indignes. Pourrions-nous avoir des précisions sur le premier plan ; a-t-il permis d'améliorer la situation du taux de vacance, et d'aménager des logements privés occupés jugés indignes ? Nous avons déjà parlé du permis de louer ; est-ce quelque chose de pertinent ici ? 280, cela me

paraît quand même énorme, des personnes qui vivent dans des logements indignes à Nevers. Avez-vous concrètement des retours sur le premier volet ?

Mme Boujlilat –

Vous avez sans doute pu le voir dans les documents qui étaient annexés à la délibération, l'ancienne OPAH-RU nous a permis concrètement de rénover 230 logements, ce qui est beaucoup. C'est vous dire d'où on est parti ; c'est-à-dire de très loin. Et c'est aussi une problématique à laquelle nous nous sommes confrontés. C'est un constat. Je ne suis pas forcément dans la critique, mais c'est aussi pour expliquer qu'avec un parc immobilier dans l'état dans lequel nous l'avons trouvé, où l'on partait d'extrêmement loin, on ne peut pas, sur le plan de l'habitat privé, faire des miracles sur une OPAH ; ce n'est pas possible. Il faut clairement afficher une ambition. Il faut aussi avoir une vision, à moyen et long terme, très clairement. Et nous partions de très loin.

Sur l'habitat indigne, je crois que nous en avons parlé en Commission, mais, vous avez raison, le permis de louer, c'est peut-être un levier que nous avons possiblement étudié, avec l'Agglomération et avec les collègues de la Ville de Nevers, et que nous avons trouvé intéressant, parce qu'on sait que cela marche sur d'autres territoires, et nous essayons aussi de nous inspirer de ce qui fonctionne par ailleurs ; cela nous semble toujours intéressant.

Nous allons donc continuer d'y travailler, en tout cas, pour avoir quelque chose d'un peu opérationnel, parce que, jusqu'à maintenant, on ne l'a jamais testé.

Effectivement, sur la question de la vacance, ces dernières années, cela ne s'est pas forcément beaucoup dégradé. Elle a surtout stagné. Il y a tout un travail pour lutter contre les marchands de sommeil, qui sont aussi présents sur le secteur du centre-ville, avec une action importante à mener... Il y a des choses que nous n'avions pas forcément initiées avant que nous allons initier maintenant. C'est un travail de longue haleine, et effectivement je pense que la deuxième OPAH ne devra pas être la dernière OPAH ; je pense qu'il y en aura d'autres par la suite, je l'espère. En revanche, nous aurons besoin de mener des actions, je pense, un peu coup de poing sur celle de 2023-2027, pour poursuivre le travail.

M. le Maire –

Oui, il y a peut-être aussi des dispositifs qui peuvent se croiser, et notamment les friches commerciales, parce que, parfois, le même immeuble appartient au propriétaire, et les logements au-dessus sont dans le même état que le commerce. Je pense donc qu'il faudrait revoir – je m'adresse à l'adjointe au Commerce – ce dispositif, pour nous aider à voir les endroits où il n'y a pas eu d'efforts. Je pense aussi parfois à des immeubles qui flambent, et qui sont finalement en très mauvais état quand on s'en rend compte après coup, malheureusement. Je pense qu'il faut que nous soyons plus coercitifs envers certains propriétaires. Guy Grafeuille est en charge de cela. Anne Wozniak m'indique que nous avons aussi voté la possibilité d'intervention, pour des façades qui ne seraient pas rénovées avec un minimum de 10 ans... Alors, je le redis, nous avons voté cela pas dans l'esprit d'obliger à refaire sa façade tous les 10 ans ; il y a des façades qui ont 20 ans, et qui sont en très bon état, mais au moins cela nous fait un outil pour des choses qui sont très dégradées depuis parfois plusieurs décennies, et je souhaite vraiment que nous accélérions cette mise en place.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Je réfléchissais en aparté, mais il y a aussi des opérations très complexes sur lesquelles nous intervenons. Je pense à l'ilot rue du Fer/rue de Nièvre, qui est éminemment complexe, qui nous tient chaud depuis 2016, je crois, de mémoire, où il y a énormément de copropriétaires, de ce fait, qui interviennent dans ce dossier, et, où, très clairement, nous avons fait, nous, le choix d'intervenir, sinon on avait un bâtiment qui s'écroulait, purement et simplement ; ce qui nécessite aussi beaucoup de moyens, à la fois financiers et techniques. Par exemple, sur une opération comme celle-là, cela nous amène sur plusieurs années. Des opérations comme cela sur de telles copropriétés, il y en a d'autres, dans le centre-ville.

Quand je vous disais que l'on parlait de très loin, c'est que ce travail-là, il aurait fallu l'entamer depuis bien longtemps.

Nous allons poursuivre, mais, en tout cas, il faut bien avoir à l'esprit que cela mobilise beaucoup de moyens.

M. le Maire – Bien. Je vous propose de voter en faveur de cette signature.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

2022-187 Convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés

M. le Maire – Amandine Boujlilat conserve la parole pour la convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés.

Mme Boujlilat – Merci.

Nous vous proposons de conventionner avec la Croix-Rouge. Je ne vais pas revenir sur la Croix-Rouge ; je pense que tout le monde connaît son action.

Dans le cadre de la loi de modernisation de la sécurité civile, l'Agglomération a souhaité mettre en place un Plan d'Intervention Communautaire pour faire face aux situations de crise et d'accompagner ses communes membres pour subvenir aux besoins urgents et vitaux de la population.

La contribution de l'Agglomération s'articule autour de deux grands volets :

- Appui technique au maintien opérationnel des Plans Communaux de Sauvegarde.
- Aide à la gestion d'un événement.

La Croix-Rouge française détient l'agrément national de sécurité civile. Elle est en capacité de participer à 4 types de missions définies par la loi :

- Opérations de secours,
- Missions de soutien aux populations sinistrées,
- Encadrement des bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations,
- Dispositifs prévisionnels de secours.

L'Agglomération demande à chacune de ses communes membres de délibérer à ce sujet. Nous le faisons ce soir. C'est quelque chose que nous renouvelons.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour cette délibération.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-188 Conclusion d'un bail emphytéotique pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'une crèche à horaires atypiques à proximité du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2022-189 Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de protection animale

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2022-190 Attribution d'une subvention exceptionnelle à La Maison Sport –Santé 58 RESEDIA

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2022-191 Dispositif « École et Cinéma ». Attribution de la participation communale aux écoles. Année scolaire 2022-2023

M. le Maire –

Nous enchaînons avec la partie Enfance Jeunesse.

Iris Gallois va prendre la parole sur la délibération n° 191 pour le dispositif « École et Cinéma ».

Mme Gallois –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Là aussi, une délibération qui revient tous les ans sur le dispositif « École et Cinéma », qui est une opération nationale offrant aux élèves des écoles primaires une initiation au cinéma, et qui précède les dispositifs « collège au cinéma » et « lycéens au cinéma », comme vous l'aviez évoqué, Madame Chamoux, en commission.

Le dispositif départemental est piloté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. La coordination départementale est assurée par le conseiller pédagogique en arts visuels de la DSDEN et par l'association Sceni Qua Non, qui assure l'organisation des projections et la diffusion des documents pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 9 écoles publiques de Nevers sont inscrites au dispositif, soit 643 élèves et 1 281 entrées au cinéma.

Il s'agit des écoles suivantes : Barre Manutention, Blaise Pascal, La Chaumière, Georges Guynemer, Jules Ferry maternelle et élémentaire, Lucette Sallé maternelle, Lucie Aubrac, Pierre Brossolette.

L'inscription au dispositif est fixée pour tous les élèves en maternelle ou en élémentaire à 2,50 € la place par film. Les classes inscrites peuvent assister à 1 séance pour les écoles maternelles et à 3 séances pour les écoles élémentaires.

Il est donc proposé que la Ville de Nevers poursuive encore cette année son soutien au dispositif en prenant en charge 50 % du prix de la place, soit 1,25 €.

Le montant de la participation communale pour l'année 2022-2023 s'élèverait ainsi à 1 601,25 €. Pour mémoire, le montant de la participation 2021-2022 s'élevait à 1 270 €, auxquels on a déduit la dotation 2020-2021 non utilisée à cause de la crise sanitaire.

Pour éviter aux écoles, cette année, d'avoir à avancer l'intégralité du prix de la place, il est proposé de simplifier les modalités de versement de la participation de la Ville de Nevers, en octroyant directement celle-ci aux coopératives des écoles inscrites au dispositif, suivant le tableau qui est présenté dans la délibération.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Je pense qu'il est important de montrer que l'on favorise, avec l'Éducation nationale, le soutien aussi au cinéma, qui en a bien besoin.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-192 Convention avec le ministère de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » à l'école

M. le Maire –

Nous allons parler maintenant « petits déjeuners ». Iris Gallois, sur la délibération n° 192.

Mme Gallois –

Merci, Monsieur le Maire.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits déjeuners, pendant le temps périscolaire ou scolaire.

Ce dispositif, qui doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, est indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires et pour mieux former les élèves à l'éducation à l'alimentation.

Il a été mis en œuvre de manière progressive sur le territoire national et dans la Nièvre depuis la rentrée scolaire 2019.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale nous a sollicités afin de décliner dans des écoles de Nevers situées notamment en Réseau d'Éducation Prioritaire plusieurs petits déjeuners. Plusieurs temps de travail sont intervenus en 2019 entre les services de la DSDEN, de la Ville de Nevers et du SYMO pour déterminer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

La pandémie a stoppé le dispositif au printemps 2020. Il a redémarré fin janvier 2021.

Il y a eu une convention entre la DSDEN et la collectivité, qui a déterminé les conditions dans lesquelles les petits déjeuners, commandés par la Ville au SYMO sont servis aux élèves pendant le temps scolaire les mardis et vendredis, sous la responsabilité de l'enseignant.

En complément, la Ville de Nevers met à disposition de l'opération les restaurants scolaires et le personnel de restauration nécessaires à l'accueil et la préparation.

En contrepartie, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse attribue une subvention à la Ville sur la base d'un forfait par élève de 1,30 € à la rentrée 2022, correspondant au prix unitaire facturé par le SYMO.

Pour cette année 2022/2023, l'opération s'élargit aux établissements hors REP puisque 7 écoles bénéficient des « petits déjeuners à l'école » contre 5 l'année dernière.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Je pense qu'il est important de partager que l'on renouvelle un dispositif qui rend un petit déjeuner équitable et égalitaire. On sait que c'est un repas qui est quand même essentiel pour qu'il y ait une concentration dans l'apprentissage. Cette initiative, gouvernementale, mais qui est incitée à être reprise par l'aspect local, est quand même une très bonne chose.

S'il n'y a pas de prises de parole, nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci aussi pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2022-193 **Mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts à Nevers. Agglomération pour une restauration universitaire provisoire**

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2022-194 **Dénomination des rues et espaces publics de Nevers**

M. le Maire –

Nous allons passer à la partie Culture. Corinne Mangel va aborder les propositions de dénomination de rues et d'espaces publics suite à la commission *ad hoc* qui s'est tenue.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la commission de dénomination des rues a eu lieu le 10 novembre dernier, et nous avons à dénommer un étang, trois rues, et trois impasses.

Nous allons faire dérouler les plans.

Nous avons, route des Saulaies, l'étang Morini, qui a été rétrocedé à la Ville de Nevers, avec la condition *sine qua non* de lui attribuer le nom d'Albert Paul Morini, qui était un entrepreneur en bâtiment installé à Fourchambault dès 1925, associé à la construction de l'église Bethléem à Clamecy. C'est le père de Maurice Morini, qui était également entrepreneur, et qui, à mes yeux, est en plus un des plus grands présidents de l'aéronautique du Nivernais. Il a été décidé de nommer cet étang Morini « plan d'eau Albert Paul Morini ».

L'ilot « Gonzague » ou « îlot des remparts ». Il y a une petite rue qui est à côté de l'école des impôts, et nous avons décidé, après divers échanges de la commission, de nommer cette rue « rue Anne-Marie Gazstwott ». C'est une femme de lettres, qui est très connue dans le milieu culturel, archivistique, à la médiathèque également. C'est une femme de lettres qui est née à Nevers, qui est auteur de plusieurs romans, dont l'action se déroule à Nevers. Elle a enseigné à l'École de la Légion d'honneur. Or, suite à la dernière commission de dénomination des rues et de sites, le rond-point qui se situe en bas de la rue de Gonzague a été dénommé « rond-point de la Légion d'honneur ». Nous attendons d'ailleurs l'accord soit du ministre des Armées, Sébastien Lecornu, voire celui de Mme Mirallès, la Secrétaire d'État aux Anciens combattants, pour une des deux présences, pour, justement, inaugurer ce rond-point.

Concernant « Les Barbiots », il s'agit d'un lotissement de 25 habitations sur une parcelle près du faubourg du Mouësse. Là, nous avons décidé de dénommer ce lieu en hommage à Mahsa Amini, cette jeune Iranienne qui défendait les valeurs des femmes et qui a été arrêtée le 13 septembre 2022 à Téhéran pour port de « vêtements inappropriés », et qui malheureusement est décédée des suites de son arrestation. Je rappelle que Mahsa Amini était née en l'an 2000. Elle était inscrite pour faire des études universitaires dans la province de l'Azerbaïdjan occidental. Le grand axe portera le nom de Mahsa Amini.

Il y a aussi deux impasses, qui vont desservir 17 logements individuels, que nous sommes donc obligés de dénommer. Pour cela, nous avons proposé de rendre hommage à Yvette Morillon, militante pour les femmes et la parité, que, je pense, certains d'entre vous connaissent ici, conseillère départementale, et, surtout, à mes yeux, déléguée aux droits des femmes. C'est moi qui ai fait cette proposition d'Yvette Morillon, car elle était impliquée dans le groupe nivernais d'Amnesty International, puis de France Liberté. Elle est devenue première adjointe sur la liste municipale gauche plurielle. Et surtout, à mes yeux, elle devient une des premières conseillères municipales déléguée aux droits des femmes. Elle s'est engagée également dans la politique du handicap, et, moi qui ai connu quelque peu Yvette Morillon, je peux dire que militer pour les femmes et la parité, s'impliquer dans la politique sociale, là étaient ses combats depuis toujours. Je tiens à préciser que j'ai énormément défendu ce nom-là, qui n'a pas retenu la majorité totale.

Nous avons une deuxième impasse. La dénomination proposée pour cette impasse-là est en hommage à Alexandre Boreau, pharmacien à Nevers (1803-1875). Son officine était rue du commerce. Diplômé en pharmacie, il s'installe à Nevers, il achète cette officine, mais, surtout, à ses heures de liberté, il se consacre à la botanique, et il effectue des excursions dans toute la Nièvre. Il devient botaniste reconnu, respecté, et il prend alors la direction du jardin botanique de la ville d'Angers. C'est donc une proposition que nous avons retenue, proposition forte de notre directeur de la médiathèque, puisque nous avons un certain nombre d'ouvrages, et notamment un herbier d'Alexandre Boreau dans les fonds de la médiathèque. Nous n'avons pas encore dénommé la zone piétonne.

Pour la dénomination de l'autre allée, cela a fait un peu débat. C'est une proposition que nous avons eue, d'une dénomination « Joséphine de Beauharnais ». Nous nous sommes demandé le lien. J'ai trouvé ce lien. Joséphine de Beauharnais se rendait souvent, en passant par Nevers,

pour prendre les eaux à Pougues ou à Bourbon-Lancy, mais, surtout, elle était protectrice d'un jeune qui s'appelait Antoine Darnay. C'est le fils des époux Darnay qui étaient aubergistes du Grand Monarque. Antoine Darnay a des facilités. Joséphine de Beauharnais le soutient, l'envoie à Paris, où il y fait son droit. Il fait tellement bien son droit qu'il devient le secrétaire particulier du prince Eugène de Beauharnais, qui devient le roi d'Italie.

Sur le site Cobalt, nous passons à la dénomination de la rue qui longe l'IFSI, l'école d'infirmières. Vous le savez, derrière un homme, il y a toujours une femme qui se cache. On a l'habitude de parler du Dr Subert. Eh bien, son épouse, Suzanne Subert, née Jolliot, était une infirmière présidente du comité local de la Croix-Rouge, qui a consacré tout son temps et toute son énergie aux œuvres de la Croix-Rouge française durant les deux guerres mondiales, avec un désintéressement absolu. Je rappelle quand même qu'elle avait de lourds soucis personnels ; son mari, le Dr Subert, arrêté en 1942 par les Allemands, déporté à Buchenwald, où il est mort... Elle-même soumise à la gestapo. Et tout cela n'a pas altéré son inlassable activité en faveur de la Résistance. Elle a donné un admirable exemple de dévouement à toute épreuve, de courage calme et indomptable, et a fait preuve des plus hautes qualités morales de la femme française dans les circonstances les plus tragiques. J'ai retrouvé aux Archives départementales la proposition de dénomination par le Préfet de la Nièvre à l'ordre national de la Légion d'honneur de Suzanne Subert. Cette proposition a été faite en décembre 1955, et malheureusement Suzanne Subert est morte le 16 janvier 1956. Je pense donc qu'un hommage pouvait lui être rendu.

Une petite proposition. Nous allons solliciter le service du domaine public pour savoir si c'est possible, car la Commission propose de donner le nom de Samuel Paty à l'esplanade d'un lycée ou d'un collège, soit le lycée Alain Colas, soit le lycée Jules Renard, ou encore le lycée Raoul Follereau ; tout cela a été évoqué. Nous avons donc sollicité le service du domaine public.

Il y a une proposition que nous avons mise en stand-by : une plaque marquant « 64^{ème} régiment territorial d'infanterie de Nevers ». Il faut vous dire que j'ai un collègue aux Archives départementales, Mickaël Goudard, spécialiste de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale ; les régiments d'infanterie, cela lui tient à cœur. Je me rapprocherai de lui, car nous avons décidé de trouver un soldat de ce 64^{ème} régiment territorial d'infanterie, lorsque nous trouverons une rue adéquate, si possible vers l'ancienne caserne Pittié. Nous avons mis le sujet un peu en stand-by pour les prochaines propositions.

Le dernier point concerne Charles-François de Bonnavy. Le marquis de Bonnavy est le père fondateur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il avait un hôtel particulier au 11 rue de l'Oratoire. La mairie de Nevers était située au 11 rue de l'Oratoire pendant environ deux ans. En accord avec les propriétaires de ce 11 rue de l'Oratoire, une plaque va être apposée sur la façade de cet hôtel particulier. Je tiens à préciser que M. François Duluc, qui travaillait à l'Assemblée Nationale, nous a donné une conférence d'une extrême qualité au sujet de Charles-François de Bonnavy. Il vient d'ailleurs de publier un énorme ouvrage. François Duluc est le dernier héritier du marquis de Bonnavy. Celui-ci a émigré pendant la Révolution française, mais il a été fondateur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

M. le Maire –

Merci beaucoup. C'est vrai qu'il y a beaucoup de nouvelles voies. Cela permet aussi de mettre d'autres noms. Je voulais demander à Mme l'Adjointe si elle avait une grande plaque pour expliquer le lien entre Joséphine de Beauharnais et Nevers.

Mme Mangel –

Justement, à propos de Joséphine de Beauharnais, on a retrouvé un poème qui lui était dédié en parlant de la Loire et du pont de Loire ; preuve qu'elle passait bien par là. Je ne dirais pas les rapports exacts qu'il aurait pu y avoir entre M. Darnay et Joséphine ; je n'irais pas jusque-là.

M. le Maire –

François Diot.

- M. Diot – Attention, ce n'est pas *Masha* Amini : *Mahsa*. Sur la plaque, il faudra inverser le h et le n.
- M. le Maire – C'est Amini ou Animi, parce que j'ai les deux orthographes ?
- Mme Mangel – Mahsa Amini.
- M. le Maire – Nous ferons tout re-pointer.
- S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons proposer ces noms à la validation.
- Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité pour rendre hommage à ces personnalités qui ont eu un lien de près ou de loin avec notre ville.
- Mme Mangel – Monsieur le Maire, si je peux me permettre, 5 noms de femmes.
- M. le Maire – Oui. Nous avons déjà vu, d'ailleurs, que Nevers n'était pas dans les plus en retard. Nous avons même un taux supérieur à celui de la moyenne nationale, comme je l'ai rappelé...
- Mme Mangel – Nous sommes à 29 % actuellement, et la moyenne nationale est à 8 %.
- M. le Maire – C'est surtout le problème de se poser la question où l'on en est qui devrait être éradiqué un jour. Je pense que l'important, c'est justement le fait que ces personnalités, qu'elles soient des hommes ou des femmes, ont consacré leur énergie pour Nevers, ou leurs talents.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2022-195 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Les Amis de Jacques Thuillier »

Adopté à l'unanimité.

2022-196 Partenariat entre la Ville de Nevers, le lycée Raoul Follereau et la Compagnie des Ballons Rouges

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Françoise Hervet, puisque l'on parle de talents, sans transition, pour évoquer le partenariat avec la Compagnie des Ballons Rouges.
- Mme Hervet – Pour indication, la Compagnie des Ballons Rouges est née à Nevers, puisque sa créatrice est une jeune neversoise, Camille Delpech. Au cours de la deuxième partie de l'année scolaire 2022-2023, les élèves de terminale du lycée Raoul Follereau, situé au 9 bd Saint-Exupéry à Nevers, travaillent sur la pièce de théâtre « Richard III », de William Shakespeare, mise en scène par la Compagnie des Ballons Rouges, domiciliée à Nevers.

Le partenariat entre la Ville de Nevers, le lycée Raoul Follereau et la Compagnie Les Ballons Rouges permet aux élèves d'assister à une visite technique du théâtre municipal de Nevers et de bénéficier de sa mise à disposition gratuite pour la journée du 7 juin 2023, date de leur représentation de la pièce « Richard III » ouverte au public.

Ce partenariat renforce les liens entre le théâtre municipal de Nevers et la section théâtre du lycée Raoul Follereau.

Le projet de convention tripartite précise les modalités de ce partenariat sans contrepartie financière.

Je vous propose d'en approuver les termes et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Je vous indique également que cette jeune compagnie a commencé de faire représenter « Léocadia », de Jean Anouilh, puisqu'elle travaille également au Théâtre des Forges, mais qu'elle produira également au Petit Théâtre à Nevers.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Je pense qu'elle aura d'autres occasions de proposer une création au théâtre.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-197 Partenariat entre la Ville de Nevers et la Ville de Saumur : exposition temporaire « Buvons ! La Faïence raconte le vin »

M. le Maire –

Laurent Pommier va évoquer la délibération n° 197. Nous allons revenir sur ce que nous avons vu tout à l'heure, en partie plutôt « financement » pour le transport des œuvres, sur l'exposition temporaire Ville de Nevers / Ville de Saumur « Buvons ! La Faïence raconte le vin ».

M. Pommier –

Merci.

La Ville de Nevers et la Ville de Saumur souhaitent s'associer pour la réalisation d'une exposition sur le thème « vin et faïence », qui sera présentée successivement au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers sur la période de juin à octobre 2023, puis au Château Musée de Saumur pour la période février à juin 2024.

L'objectif de ce partenariat est d'élargir le public autour de thématiques fortes partagées par un grand nombre. Le but de cette manifestation également est de mettre en évidence la manière dont la faïence reflète l'évolution sociologique de la consommation du vin en France, du XVIIe siècle jusqu'à l'avènement de notre société industrielle.

Les acteurs du territoire seront évidemment mobilisés, tant à Saumur qu'à Nevers, pour contribuer au financement, mais aussi à l'animation autour de cette exposition : dégustation de vins locaux, démonstration du procédé traditionnel de fabrication des tonneaux, etc.

Les pièces de cette collection qui vous seront présentées sont issues du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers évidemment, mais également des pièces prestigieuses du Musée du Louvre, et également du Musée des Arts Décoratifs de Paris, entre autres.

M. le Maire – Merci beaucoup. Nous aurons donc une exposition à aller voir, à mettre en valeur chez nous et aussi à Saumur. Je ne sais pas s'il est prévu, d'ailleurs, une présence croisée des deux municipalités ; je pense que cela pourrait être intéressant, parce que nous avons une exposition qui est importante.

Corinne Mangel ?

Mme Mangel – Une petite précision. Nous avons demandé que cette exposition soit classée d'intérêt national. Des expositions d'intérêt national, il n'y en a qu'une vingtaine par an en France.

M. le Maire – Merci. Donc on le saura quand ?

Mme Mangel – Je pense qu'on le saura en début d'année.

M. le Maire – Parfait.

Y a-t-il des questions ?

Bien. Nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-198 Artothèque : convention de partenariat entre la Ville de Nevers et La Maison

M. le Maire – Sur la délibération n°198, la parole est à Laurent Pommier, pour la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et La Maison. L'artothèque était l'une de nos propositions de campagne. Il y en avait déjà eu dans le temps à la Maison de la Culture, ou à la médiathèque, je crois. Nous avons opté pour confier la gestion de cette artothèque à La Maison. C'est l'objet de cette convention.

Laurent Pommier.

M. Pommier – Pour rappel, dans le cadre du soutien aux arts plastiques, La Maison a effectivement remis en service son artothèque.

L'artothèque, je vous le rappelle, est un service de prêt d'œuvres d'art plastique, dans le but de développer de façon active l'accompagnement et la diffusion de la création contemporaine par le biais de la collection et du prêt d'œuvres originales.

Par cette convention de partenariat, la Ville de Nevers met à la disposition de La Maison 59 œuvres graphiques issues des collections de la médiathèque Jean Jaurès afin d'enrichir et de compléter l'artothèque de La Maison.

Le dépôt sera consenti à La Maison pour une durée d'un an renouvelable une fois, afin de limiter la durée d'exposition des œuvres. Ces dernières seront évidemment installées dans les locaux de La Maison. Le prêt sera géré par La Maison. L'engagement de chacune des parties est sans aucune participation financière, mais contribue à la transparence du travail et à mettre en évidence la synergie entre les différentes structures culturelles du territoire. L'artothèque

prépare pour 2024 un plan média élargi afin de faire mieux connaître ce service, plan média qui sera mis en collaboration avec l'ESAAB.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Rose-Marie Gerbe ?

Mme Gerbe – Je n'avais pas spécialement prévu, parce que je pensais que cela relevait de l'Agglomération, mais, peut-être qu'à l'Agglomération on pourrait nous faire un petit retour sur l'artothèque. Moi-même, je suis abonnée, et j'en ai discuté avec Mme Gomichon, qui m'a dit qu'il y avait très peu d'abonnés. Je voulais donc savoir si cela marchait.

M. le Maire – Laurent Pommier pourra peut-être en reparler à l'Agglomération, car vous savez que La Maison est gérée par l'Agglomération, même si c'est un projet initialement de la Ville.

Je voulais juste dire, avant de céder la parole à l' élu concerné, que, d'abord, c'est récent, qu'il faut le temps que cela soit connu ; ce n'est pas forcément dans les pratiques locales. Je crois savoir qu'il y a aussi une proposition d'extension du catalogue, avec des échanges avec Auxerre. J'avais aussi évoqué le pôle culturel Chabran, à Draguignan, qui a une artothèque depuis longtemps, et qui pourrait enrichir les œuvres, quand ce sont des œuvres facilement transportables évidemment, pour éviter des coûts trop importants. Je pense donc qu'il y a moyen d'enrichir le catalogue sans forcément se lancer dans une grande politique d'acquisition d'œuvres, en se les partageant, ou en s'en échangeant entre Villes, avec des mises à disposition, à des tarifs bas, d'œuvres de façon temporaire chez les uns et chez les autres.

Laurent Pommier.

M. Pommier – En complément, et en réponse, effectivement, c'est un service qui est récent, qui a été remis en place de façon récente. Effectivement, à ce jour, il y a 7 abonnés, et 7 œuvres empruntées, ce qui paraît relativement faible, mais on n'en est qu'aux balbutiements et au démarrage. Je pense qu'il y a une volonté de Jean-Luc Revol de s'adresser aussi aux entreprises. Il y a des choses qui sont en train de se mettre en place, et l'Agglomération va activer aussi sur ce vecteur-là. Il développe, en termes de communication, un plan média pour 2024. Un certain nombre de brochures sont prévues pour être distribuées, en libre-service, au niveau de La Maison, et également une newsletter, qui est également destinée aux abonnés de La Maison.

Je pense qu'il faut un peu de temps, il faut que le fonds s'enrichisse, il faut que cela soit connu et reconnu progressivement. Les gens ne montent pas forcément à l'étage non plus pour voir. C'est un service nouveau. Je pense qu'il faut que nous arrivions à le relancer, à communiquer beaucoup plus. Jean-Luc Revol en a conscience, et c'est ce à quoi il s'attache.

M. le Maire – C'est ce que nous faisons ce soir, puisque ce Conseil est public. Je pense aussi que Jean-Luc Revol pourrait le faire lors de la présentation de la saison, en rappelant que ce nouveau service existe. On a tous une responsabilité à le faire connaître auprès de son entourage. Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est qu'il prenne son envol.

Rose-Marie Gerbe ?

Mme Gerbe – Oui, justement, je peux témoigner. Je trouve que c'est vraiment super ; j'en suis à ma cinquième œuvre, je crois. C'est bien ; pour 20 €, on a une œuvre pour 3 mois. C'est super. J'ai pris des œuvres très différentes, en plus d'artistes très différents, et j'ai discuté ce week-end avec Cyril Berger, qui tient un espace éphémère ; il disait qu'il avait été approché pour aussi éventuellement qu'il y ait des œuvres d'artistes neversois.

M. le Maire – Oui, et puis, s’il le faut, j’ai toujours dit que l’on pourrait envisager des prêts d’œuvres du musée ou d’ailleurs, pour enrichir un peu la collection, puisque les habitués, dont vous faites partie, ont besoin aussi de pouvoir choisir. S’il faut accélérer un peu cela de façon locale, nous le ferons aussi. Je pense que c’est une bonne solution, et c’est vraiment l’art accessible à tous pour un prix très raisonnable, et parfois éviter d’investir dans une œuvre, dont parfois on se lasse aussi, il faut bien le dire.

M. Pommier – Et c’est dans l’air du temps, justement, ce prêt d’œuvres, parce que l’acquisition, effectivement, d’œuvres artistiques chez certains peut être quelque chose d’onéreux, et c’est vrai que cette formule de prêt et de location, c’est quelque chose qui est dans l’air du temps, et qui se développe de plus en plus ; on le voit à travers pas mal de villes. On ne peut que se féliciter de la remise en place de ce service, et qui ne va faire que de se développer. Ce qui manque peut-être, c’est plus de communication.

M. le Maire – Bien. S’il n’y a pas d’autres interventions, je propose de voter pour cette convention.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité.

2022-199 Partenariat entre la Ville de Nevers et l’école supérieure d’art d’Avignon

Adopté à l’unanimité.

Motion proposée par le groupe NES sur les mesures en vue de faire face à l’inflation, à la crise énergétique et aux contraintes budgétaires

M. le Maire – Vous souhaitez, au niveau du groupe Nevers Ecologique et Solidaire, nous soumettre une motion.

Je vous laisse le soin d’en donner connaissance.

M. Diot – Oui, Monsieur le Maire, il faut finir l’année sur de bonnes bases.

C’est une motion de soutien aux propositions de l’Association des Maires de France sur les moyens alloués aux collectivités pour faire face à l’inflation, à la crise énergétique et aux contraintes budgétaires, et pour générer de nouvelles recettes en direction des collectivités locales.

Je vous en donne lecture.

« Le Conseil municipal de Nevers exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir, et sur le maintien d’une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Les communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent.

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 6 %, l’inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter de manière très significative les dépenses annuelles de fonctionnement.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire, qui, à elle seule, compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement, et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, mesure nécessaire et légitime pour les agents territoriaux, bien évidemment, ajoute une charge supplémentaire pour l'ensemble des collectivités, insuffisamment compensée par l'État.

Après 4 ans de baisse des dotations, de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et la baisse chaque année des attributions individuelles à de nombreuses collectivités du bloc communal.

Le projet de loi de finances pour 2023 propose de rajouter encore des contraintes, avec la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit « de Cahors », et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites.

Depuis 2014, la baisse cumulée des dotations a conduit à l'effondrement des investissements pourtant essentiels à la bonne santé de l'économie locale. Rappelons que les collectivités représentent plus de 70 % de l'investissement public. Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1 % en 2023, l'urgence est de soutenir cet investissement public local, qui constitue également une condition de la réussite de la transition écologique.

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en euros constants des ressources locales pour permettre aux collectivités d'assurer leurs missions d'amortisseur de crise et maintenir l'offre de service à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

La commune de Nevers soutient donc les propositions et les positions de l'Association des Maires de France, qui propose à l'exécutif :

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 M€.*
- De renoncer à la suppression de la CVAE, impôt économique local indispensable pour maintenir le lien fiscal entre les entreprises et leur territoire d'implantation.*
- De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale, tel que les contrats de confiance, nouvelle version des contrats de Cahors, qui heurtent frontalement le principe de libre administration des collectivités locales.*

La commune de Nevers attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour financer l'action publique. Par exemple, en rétablissant l'impôt de solidarité sur la fortune, en taxant les revenus financiers au même niveau que les salaires, en luttant efficacement contre les 80 Md€ annuels d'évasion fiscale, ou en mettant à contribution les 40 plus grandes entreprises françaises dont les profits battent record sur record, et se sont élevés à 73 Md€ au premier semestre de cette année.

Concernant la crise énergétique, plus spécifiquement, la commune de Nevers soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales ; de permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie lorsqu'elles ont dû les signer à des conditions tarifaires très défavorables ; de donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente, c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence, quels que soient leur taille ou leur budget.

La commune de Nevers, enfin, pointe l'échec complet des politiques de libéralisation de l'énergie, d'ouverture au marché de la fourniture de gaz et d'électricité, de privatisation et de découpage d'EDF et de GDF, de suppression des tarifs réglementés, d'indexation des prix de l'électricité sur ceux du gaz, de spéculation financière, qui affolent les prix de l'énergie, alors que l'énergie devrait au contraire être considérée comme un bien commun.

Elle appelle le gouvernement à s'engager dans la création d'un grand pôle énergétique 100 % public, sous maîtrise démocratique des élus et de la population, pour produire une énergie 100 % décarbonée, à des tarifs correspondant aux coûts réels de production, et permettant d'engager la réindustrialisation du pays, et de lutter efficacement contre le réchauffement climatique. »

Merci.

M. le Maire –

Quelques commentaires de ma part, parce que, si vous considérez que la commune doit appeler, moi j'en appelle aussi à ce que l'on travaille ces motions de soutien ensemble. Notre groupe doit pouvoir en discuter. Or, vous nous les présentez au dernier moment. Je pense que ce sont des motions qui mériteraient d'être partagées davantage en amont, et qu'on les reçoive plus tôt, pour y réfléchir. Il y a des points qui m'apparaissent pouvoir être partagés, et puis il y a des points, soit dans la formulation, soit dans leur constat, qui ne sont pas tout à fait exacts, ou en tout cas ne correspondant pas tout à fait à ce que, nous, nous portons.

Cette motion ne sera donc pas soumise au vote.

Je veux bien qu'elle soit revue par un groupe de travail, comme le règlement intérieur l'appelle de ses vœux. C'est le cas de le dire. D'ailleurs je ne sais pas si cela doit être un vœu ou une motion, car est-on vraiment dans les compétences de la commune ?

Quant au soutien aux propositions de l'AMF, je suis loin de partager tout ce que l'Association des Maires de France porte, et souvent systématiquement contre le gouvernement, même si les choses semblent un peu s'améliorer. En dehors de ce principe, j'ai toujours considéré qu'il fallait défendre en premier lieu les collectivités que nous représentons.

Il n'y a donc pas de difficultés pour que l'on puisse la revoir. Je sais que vous allez porter la même au Conseil d'Agglomération, et je vous ferai la même réponse, ne soyez pas surpris.

Je considère que ces demandes, qui sont particulières, et qui sont aussi dans l'intérêt de nos collectivités, doivent être partagées par des groupes de travail.

Vous exprimez une position politique qui ne peut pas être partagée par l'ensemble de notre groupe majoritaire aujourd'hui, alors qu'un certain nombre de constats et d'inquiétudes sont tout à fait communs entre nous ; c'est donc un peu dommage de ne pas vouloir, depuis 8 années que nous vous le proposons, poser ces motions ou ces vœux plus tôt, voir avec la présidence des groupes un calage de réunions de travail, avec quelques élus qui le souhaitent, et aboutir à un texte qui peut convenir à tout le monde, un texte consensuel. Vous savez très bien que cela se fait comme cela y compris en interne dans les partis politiques où il y a parfois différents courants.

M. Diot –

Monsieur le Maire, d'abord on supprime là-dedans tout ce que vous voulez. Première chose.

Deuxième chose, c'est la motion de l'Association des Maires de France ; enrichie de quelques propositions qui, effectivement, peuvent vous sembler...

M. le Maire –

Je ne suis pas aux ordres de l'Association des Maires de France, François Diot.

- M. Diot – Il y a effectivement des paragraphes rajoutés, pour susciter le débat ; c'est l'objectif d'une motion.
- Ceci dit, la trame générale, c'est la motion de l'Association des Maires de France.
- Si vous voulez, on vote la motion de l'AMF. Elle est disponible depuis trois mois. Vous ne la découvrez pas. Elle est disponible depuis trois mois sur tous les réseaux sociaux.
- Vous dites qu'il faut vous la transmettre en avance ; nous, nous vous la transmettons dans les délais, ce qui n'est pas toujours le cas de votre côté. Ceci dit, on verra à l'Agglomération. À l'Agglomération, je vous l'ai transmise pour samedi prochain depuis plusieurs jours ; là, vous avez donc largement eu le temps. Si vous voulez, on en discute dans la semaine, d'ici samedi. Ce n'est pas un problème.
- M. le Maire – Je l'ai eue le même jour, c'est-à-dire aujourd'hui pour celle de l'Agglomération.
- M. Diot – *(hors micro)*
- M. le Maire – Moi, je l'ai eue, en tout cas, aujourd'hui. Je ne peux pas vous tenir le même discours qu'aujourd'hui, mais peu importe. L'Association des Maires de France, ce n'est pas ma bible. Je le dis. Et j'en fais partie. Je suis au Comité directeur. Mais je suis loin de partager tout ce qui est proposé par l'AMF. Je ne suis pas, moi, aux ordres de l'AMF, pour transmettre des motions...
- M. Diot – Rassurez-vous, nous non plus.
- M. le Maire – Alors, nous sommes deux. Je ne la partage pas systématiquement.
- Si vous voulez faire un travail de re-vision de cette motion, en tout au cas niveau de la Ville de Nevers, je vous invite à prendre attache avec la présidente de groupe, et que, soit à deux, soit à quelques élus, vous re-travailliez une lecture qui puisse nous amener à un vote commun, pourquoi pas ? Sur le principe, je n'y suis pas opposé.
- M. Diot – Sauf que ce n'est pas le principe d'une motion. Une motion, c'est une proposition politique ; vous êtes d'accord, vous votez ; vous n'êtes pas d'accord, vous ne votez pas.
- Ensuite, vous refusez de la soumettre au vote, ce n'est pas très démocratique.
- Mais nous continuerons à porter nos propositions politiques sans qu'elles passent sous les fourches caudines de vos adjoints, Monsieur le Maire. Vous voulez tout régenter, décidément !
- M. le Maire – Mais, vous voyez, je ne vais même pas m'en mêler. Donc je ne peux pas tout régenter. Je leur fais confiance.
- Je vous renvoie quand même à l'article 6, que nous avons voté démocratiquement ici, de notre règlement intérieur sur les motions, vœux, et déclarations écrites. « *Le texte de ces motions, vœux ou déclarations doit être adressé par écrit au maire au moins 48 heures...* » Pour un texte qui est politique, je pense que l'on pourrait prendre un peu de temps pour discuter des termes. Chaque terme compte. J'y porte une forte attention. Vous le faites le vendredi soir ; autant vous dire que nous n'avons pas le temps de nous pencher dessus. Quand nous, nous sommes ras les délais ou hors des délais, vous nous le reprochez. Quand vous avez raison, je dis d'ailleurs que vous avez raison ; je ne suis pas de mauvaise foi.

Je vous dis que c'est dommage que vous le fassiez sur cette méthode, qui est une façon de prendre en otage sur une motion. Il y en a certaines où il n'y a pas débat et où nous ne la voterions pas. Celle-ci, je ne suis pas contre à voter certains passages, mais pas telle qu'elle est présentée ce soir, et quand je dis « je », c'est mon groupe, parce qu'avant j'ai pris attache avec lui, même si c'est dans la difficulté, parce que vous nous mettez au pied du mur.

Si vous vouliez une motion consensuelle, puisque vous dites qu'elle est sortie depuis trois mois, qu'est-ce qui vous empêchait de prendre attache avec la présidence de groupe ?

M. Diot –

C'est vous qui faites partie du comité directeur de l'AMF, pas moi. Donc, vous la connaissez même avant moi, cette motion.

M. le Maire –

Ce n'est pas parce que je suis au Comité directeur que je partage tout ce qui se passe à l'AMF, ou tout ce qui est soutenu là-bas. Je suis un homme libre avant tout, et mon groupe aussi.

Je rappelle aussi une phrase figurant dans notre règlement intérieur, qui n'est pas le fait du maire de Nevers de tout régenter, parce que notre règlement intérieur, c'est le même, ou à peu près, dans toutes les communes : « *Le maire décide si la question, la motion ou le vœu sont soumis ou non au débat, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Les débats sont mentionnés au procès-verbal* ». Vous le voyez, je n'empêche pas le débat, mais, pour moi, il n'est pas question de la soumettre au vote. Il est indiqué que le maire décide si la question, la motion ou le vœu sont soumis au vote. C'est le maire, je n'y peux rien, c'est la loi, ce sont les textes qui prévoient cela démocratiquement.

Je considère donc qu'aujourd'hui il n'y a pas eu un travail qui permette de mettre aux voix... On peut débattre tout autant que vous voulez. Il y a des choses que je trouverais bien, pour protéger les collectivités, sur, pourquoi pas, le retour aux tarifs réglementés...

Vous n'évoquez pas le filet de sécurité qui est quand même aussi un point important que le gouvernement a proposé, dont beaucoup de communes bénéficient, notamment les petites. Nous avons tenté d'être dans les comptes aussi. C'est dommage que cela ne figure pas, parce que je veux bien que l'on critique ce qui manque, mais je voudrais aussi que l'on dise ce qui va.

Quand vous dites que l'inflation est à un niveau comme jamais, vous ne mettez pas qu'elle est peut-être à un niveau comme jamais depuis longtemps, mais qu'elle est à un des plus bas en Europe suite aux dispositifs qui ont été mis en place par l'État ; cela, c'est objectif. On peut y passer une heure ; j'ai tous mes arguments à vous livrer ce soir, mais ce n'est pas l'idée du débat.

Je rappelle que le règlement intérieur prévoit que, « *sous réserve d'urgence de l'actualité, la présentation d'une motion doit ou peut faire l'objet d'un travail collaboratif préalable entre groupes politiques sous forme de commission exceptionnelle ou classique selon le thème* ». Pourquoi n'utilise-t-on pas ça depuis 8 années ? Cela fait 8 ans que nous vous le proposons.

Sur la partie énergétique, je ne veux pas finir sur une note négative, mais vous dites des choses, et moi aussi, et c'est comme cela que l'on se respecte... On vous a proposé de faire partie d'un groupe de travail. Dans ce qui m'a été dit, vous êtes arrivé, on vous a demandé quelles propositions vous pourriez essayer de trouver, et vous nous avez dit que c'était l'équipe majoritaire, que vous ne décidez de rien, et que vous étiez là juste pour regarder ce qui se passait...

M. Diot –

Monsieur le Maire, ne me forcez pas à dévoiler comment s'est passée cette réunion, parce qu'on va rigoler... On va rigoler !

M. le Maire – Attendez, ce n'est pas du travail en commun. Nous, cela fait des années que nous vous proposons de travailler en commun des choses ; vous n'acceptez pas. Dont acte. Mais ne dites pas que nous ne sommes pas partageurs d'un certain nombre de choses, et que je passe mon temps à décider de tout tout seul, ce qui est loin d'être vrai. Et même quand j'en ai le pouvoir, souvent je consulte, que ce soit les autres maires à l'Agglomération, les élus à la Ville, et parfois même vous.

Ce que je vous propose, si vous êtes d'accord pour qu'on avance sur cette motion, c'est que soit constituée une commission exceptionnelle qui travaille, et qu'en fassent partie les élus qui le voudront, pour essayer d'arriver à une motion un peu plus juste dans la présentation, et puis plus précise dans certaines choses.

Voilà, je vous tends la main. Est-ce que vous la prenez, ou pas ?

M. Diot – Monsieur le Maire, est-ce que vous acceptez que l'on soit en désaccord ? Oui ? Est-ce que vous acceptez que l'on puisse exprimer un désaccord ?

Nous, nous vous proposons une motion ; vous n'êtes pas d'accord avec, vous votez contre, et nous, nous votons pour !

Comment voulez-vous que, sur des sujets aussi essentiels, on tombe d'accord sur une motion commune, sauf à un faire un filet d'eau tiède ? Moi, je n'ai jamais été favorable au filet d'eau tiède, *a fortiori* dans la situation grave que nous traversons aujourd'hui. Il faut donc affirmer des positions, et on les assume ; vous êtes d'accord, vous n'êtes pas d'accord. Et puis, c'est tout. Vous compliquez énormément les choses.

M. le Maire – Donc je ne suis pas d'accord pour la mettre...

M. Diot – C'est comme si nous, nous vous demandions de rédiger ensemble les délibérations du Conseil municipal ! Écoutez, non, vous les avez rédigées, on vote pour, si on est d'accord, et puis voilà. Il faut être simple, en politique ! Il faut faire simple !

M. le Maire – Merci de vos conseils.

J'applique le règlement intérieur. Peut-être que si vous étiez simple, vous nous diriez qu'il y a une motion intéressante sur laquelle nous pourrions peut-être nous retrouver ; c'est cela aussi le travail d'intelligence politique. On est capable aussi de se retrouver sur plein de choses. Je ne vous rappellerais pas le pourcentage de votes à l'unanimité du mandat précédent. On doit être autour de 97 %. Vous voyez donc que globalement sur ce que prépare l'équipe municipale, grâce aux services, vous êtes d'accord aussi.

Évidemment que nous ne sommes pas toujours d'accord, sinon nous nous serions présentés en même temps dans le même groupe ! C'est cela qui fait l'intérêt de la démocratie. Par contre, je vous le dis aussi, sincèrement je pense qu'il y a certaines choses sur lesquelles je suis prêt à voter *oui*, et puis pour d'autres je ne suis pas prêt à voter *oui*.

Je trouve donc que c'est dommage que nous ne nous soyons pas concertés avant. Je pense que, sur un texte comme celui-là, nous pourrions arriver à trouver globalement, sur l'essentiel, un accord. Cela s'appelle la recherche aussi de l'intelligence politique.

Mais si vous voulez me dire « je suis clivant, c'est mon truc, on le vote, on ne le vote pas », d'abord, je ne suis pas obligé de le soumettre au débat, ce que je fais, parce que, pour moi, c'est un sujet important ; vous évoquez les difficultés budgétaires des communes. Vous n'évoquez pas, par contre, aussi ce qu'il peut y avoir de plus positif derrière ; je le regrette, parce que vous parliez tout à l'heure de tronquer un peu les choses, et je trouve que cela tronque un peu les choses de ne pas être complets sur les constats, d'un côté comme de l'autre. Après, pour le

reste, il y a des choses effectivement, sur une question de formulation ou de fond qui pourrait être complétée, qui manque. C'est pour cela que je ne la mets pas au vote, parce que, à la fois, je n'ai pas envie de voter complètement contre, que je ne suis pas complètement contre ; mais je n'ai pas envie non plus, et mon groupe non plus, de voter pour, compte tenu de ce que je vous ai rappelé.

Je ne fais qu'appliquer les choses ; j'essaie de le faire avec discernement et souplesse, mais je considère qu'aujourd'hui on pourrait mieux faire si on travaille ensemble. Si vous ne voulez pas, je vous ai laissé la possibilité de vous exprimer. Vous avez raison, vous avez le droit d'exprimer une motion ou un vœu par Conseil, ou une déclaration ; je vous laisse largement le faire, de re-commenter, d'y revenir, mais ça s'arrêtera là, et puis c'est tout. Voilà.

Je vous laisse réfléchir. Si vous voulez qu'on retravaille le texte pour le re-présenter au mois de février... Je pense que l'on sera encore en hiver, et que l'on aura besoin de cela. Peut-être que nous aurons avancé aussi. La présidente de groupe, et le groupe majoritaire, sont tout à fait prêts à vous rencontrer et à re-discuter des choses.

Je vous propose aussi, pourquoi pas, de travailler ensemble une motion sur ce qui se passe en Iran. Cela me dérange profondément. J'ai souhaité porter cette jeune fille en symbole. Aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, il y a des gens qui sont exécutés tous les jours ; des jeunes, des étudiants... Cela me choque profondément. Il y a d'autres choses qui se passent dans d'autres pays. Aujourd'hui, c'est l'Iran.

Je pense que nous pourrions travailler ensemble. On se mettra le régime iranien à dos, mais ce n'est pas grave, il faut assumer les choses. Moi, je considère que l'on devrait davantage soutenir ce peuple qui est en grande souffrance, et qui est victime d'un pouvoir plus qu'arbitraire, obscurantiste, et détestable par rapport à tout ce qui est porté aujourd'hui, et du non-respect de la liberté d'expression et de la personne humaine.

Pour ces motifs-là, ce n'est pas acceptable. Si vous le voulez, j'invite les groupes à se réunir, et à travailler une motion de soutien à ceux qui se révoltent en Iran contre un régime autoritaire et tyrannique.

Voilà. Pour en revenir aux sujets locaux, je souhaitais vous dire que j'ai reçu une lettre du vice-président de la Région aux transports, Michel Neugnot. Dans le cadre du réseau national Mobigo, les lignes régulières (LR) 501, 502, 503, 504 qui desservent le département de la Nièvre vont évoluer à partir du 1^{er} janvier.

« Sur la LR 501, qui permet de relier Château-Chinon à Nevers, la commune de Nevers est notamment desservie jusqu'au 31 décembre 2022 par les arrêts Nevers les Sablons, Nevers Chapelle, Nevers Eperon, et Nevers Banlay.

Une étude a toutefois permis de constater la fréquentation extrêmement faible, voire inexistante de la desserte Nevers Banlay pendant les vacances scolaires, dans la mesure où ce quartier est principalement fréquenté par des usagers scolaires, conduisant de fait à sa suppression durant ces périodes. Dans l'éventualité où d'autres usagers souhaiteraient être acheminés dans ce quartier, ils auront la possibilité d'emprunter le réseau Taneo au départ de la gare routière.

Un même constat s'impose pour ce qui concerne les trois arrêts précités, au vu de leur très faible fréquentation, mais aussi de la proximité d'autres arrêts ; ces dessertes seront supprimées. Votre commune reste encore largement desservie par la LR 501. »

Je voulais aussi vous faire part de la régénération de la voie Nevers Dijon, issue des grands débats de 2016, mais de mon inquiétude sur l'arrêt de la ligne Nevers Dijon pendant ces travaux, à minimum entre juillet 2023 et février 2024. Peut-être sur deux périodes. Il y a une conférence de presse, où je serai représenté, à Montchanin, le 20 décembre. Je ne vous cache pas que l'on peut se réjouir qu'enfin cette ligne soit améliorée, parce qu'en termes de confort sur certaines portions, il y a à revoir. Je ne parle même pas du temps de trajet.

Mais, là, être coupés, je ne dirais pas du monde, mais de la région, pour les étudiants, pour ceux qui travaillent là-bas, ceux qui se déplacent, etc. Même si, vous le savez, j'appuie, faute de trouver mieux pour l'instant, des lignes aériennes notamment pour les médecins, mais qui ne seront peut-être pas que pour les médecins, d'ailleurs. Mais cela va être quand même plus que pénalisant.

J'essaie donc d'intervenir auprès de la SNCF pour voir s'il n'y aurait pas des solutions pour rénover la voie notamment la nuit, et maintenir un certain trafic le jour.

Je voulais donc vous partager ma préoccupation pour tous les habitants de la Nièvre, qui se sentent déconsidérés, et déjà oubliés quand cela fonctionne, mais, alors, quand cela ne va plus fonctionner...

Je crois savoir que ce sera remplacé par des bus. Je ne crois pas qu'il y ait des lignes SNCF de remplacement, même en passant par Laroche-Migennes, je n'en sais rien. C'est donc une vraie difficulté, à l'heure où ce n'est déjà pas merveilleux, et c'est donc un vrai souci.

Tous ceux qui aiment le football sont les bienvenus à la fan zone demain soir devant la Maison de la Culture.

Nous organiserons des vœux à la population le jeudi 26 janvier à 19 h 00 au Café Charbon, pour permettre aussi aux habitants de découvrir cet équipement. Nous organiserons avant cela des visites pour mieux le connaître, et les élus seront les bienvenus. L'ensemble des élus sont conviés à accueillir la population. Le lendemain, il s'agira des vœux à nos agents, au même endroit à 19 h 00. Voilà pour ces informations.

Malgré l'actualité internationale chargée, anxiogène et douloureuse, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, un bon Noël aussi. Je vous dis, de toute façon, à l'année prochaine, en séance du Conseil. Nous allons vous envoyer la liste des séances prévues du Conseil municipal.

Rose-Marie Gerbe ?

Mme Gerbe – Juste une petite question par rapport à M. Derouault ; pourra-t-il assister aux commissions, pour le prochain Conseil municipal ? La dernière fois, Mme Pardal n'avait pas pu le faire.

M. le Maire – Je n'en suis pas certain. La règle est d'être d'abord installé en Conseil municipal ; et c'est à ce moment-là que l' élu est désigné dans les commissions.

Cela ne vous empêche pas de l'informer. Sauf élément que je ne connaîtrais pas, il n'y a pas de difficulté pour qu'il soit installé. Légalement, il ne peut pas être d'ores et déjà invité dans les commissions, mais il peut commencer à être associé, par votre groupe, au travail.

Merci de votre présence.

La séance est levée. Bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 21 h 40.

Corinne Mangel

Sandra Pardal

Denis Thuriot